

SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET

## Sept petites vies fauchées

### Sept enfants d'une même garderie périssent en se rendant à la cabane à sucre

■ ST-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET (PC) — Sept jeunes enfants âgés de deux à cinq ans d'une garderie en milieu familial ont péri, hier matin, dans une collision entre deux minifourgonnettes à Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, une petite municipalité de la Rive-Sud de Trois-Rivières.

Deux autres enfants étaient toujours hier soir au Centre hospitalier de Trois-Rivières, dont l'un se trouvait dans un état critique. Un autre enfant a pu regagner le domicile familial.

On comptait au total 10 enfants et un adulte dans la minifourgonnette de

**La directrice, qui conduisait, souffre d'un violent choc nerveux**

marque Ford Windstar, qui ne peut pourtant transporter que sept passagers adultes.

Jeanne Auger, directrice de la garderie en milieu familial et conductrice de la minifourgonnette qui transportait les enfants, a été légèrement blessée, mais elle souffre d'un violent choc nerveux. L'un des enfants décédés était son fils.

Le conducteur de l'autre véhicule a obtenu son congé de l'hôpital.

Les enfants qui se trouvaient à bord de la minifourgonnette étaient âgés entre deux et cinq ans. Un porte-parole de la Sûreté du Québec, Daniel Lamirande, a indiqué qu'un seul siège d'appoint a été retrouvé sur les lieux, même si le code de la route rend obligatoire l'utilisation de ce type de siège pour les enfants de moins de cinq ans.

« Le véhicule est conçu pour contenir sept passagers adultes, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à Trois-Rivières, en fin d'après-midi. (...) Il semble à première vue qu'il y ait eu surcapacité. Il y avait probablement trop de personnes, compte tenu que la loi dit qu'il doit y avoir des sièges d'appoint pour les enfants de moins de cinq ans, ce qui ne semble pas être le cas. »

M. Lamirande a dit qu'il faudrait attendre des semaines, probablement des mois, avant que l'enquête révèle

Voir SEPT en A2 ►

**AUTRES TEXTES**

- Ambulanciers éprouvés Page A 2
- Le plus difficile Page A 3
- Éprouvée deux fois Page A 3
- Le siège d'appoint peut faire la différence Page A 4



Huit enfants ont été éjectés du véhicule; quatre d'entre eux sont morts sur le coup.



### « C'était comme dans un cauchemar »

ST-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET (PC) — Quelques heures après cette tragédie routière qui a coûté la vie à sept enfants, en plus d'en blesser trois autres, Wayne Kroeker a encore de la difficulté à se rappeler de ce qui s'est passé. C'est lui qui était au volant de l'autre minifourgonnette qui a heurté de plein fouet celle où se trouvaient les dix enfants et leur gardienne.

L'homme de 49 ans, qui emprunte cette route tous les jours depuis 27 ans, jure qu'il n'oubliera jamais l'image qui s'offrait à lui quand il est sorti de son véhicule. « Je n'avais vu que la conductrice. Je me suis dirigé vers le camion et c'est là que j'ai vu les enfants. J'avais l'impression qu'il y en avait partout », racontait-il encore difficilement. « C'était comme dans un cauchemar. Le klaxon de la voiture était enfoncé et j'entendais des enfants crier. »

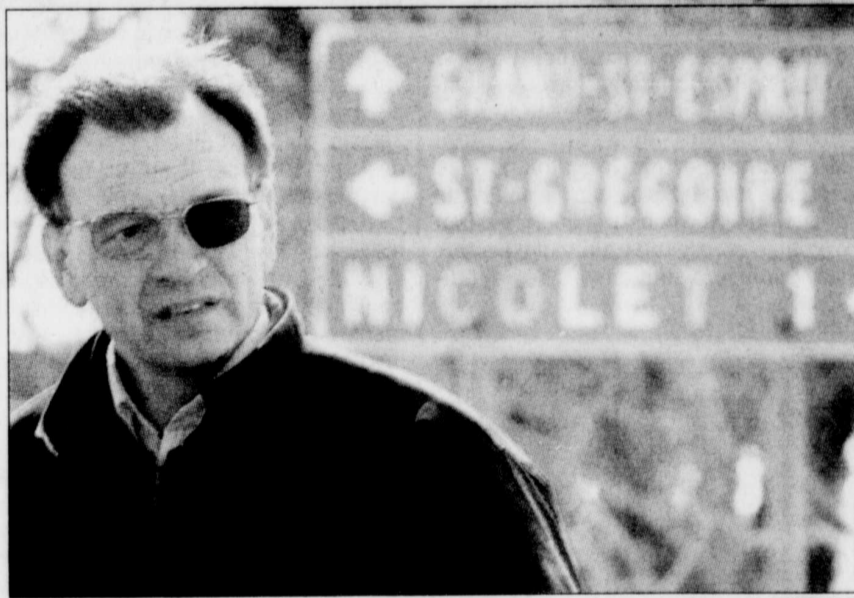
Pour sa part, il soutient qu'il n'a eu aucune chance d'éviter la camionnette. Celle-ci roulait en direction sud.

Circulant en sens contraire, il a tout juste eu le temps de voir le véhicule se mettre en travers de sa route.

« Je ne sais pas ce qui est arrivé. Je pense que la chaussée était glissante. Elle a dû perdre le contrôle, je ne sais pas du tout », avouait-il impuissant. Il dit avoir en mémoire aussi la violence de l'impact. Le pare-brise a été complètement fracassé et le côté droit de sa fourgonnette amoché.

M. Kroeker affichait sans le cacher sa compassion pour les victimes de cet accident et pour les familles. « Moi je n'ai que quelques blessures mineures mais c'est rien à comparer à ce qu'ont vécu ces enfants et à ce que vivront leurs familles. »

**« Je me suis dirigé vers le camion et j'ai vu les enfants. J'avais l'impression qu'il y en avait partout »**



Wayne Kroeker a encore de la difficulté à se rappeler ce qui s'est passé lors de la collision de la minifourgonnette qu'il conduisait avec celle qui se trouvait dans les enfants et la directrice de la garderie.

## RÉFORME MUNICIPALE

### Harel lâche du lest

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

QUÉBEC — La ministre des Affaires municipales lâche du lest. Elle accepterait que les maires désignent eux-mêmes leurs représentants au comité devant mettre de la chair autour de la future Communauté métropolitaine de Québec.

Depuis la présentation de son plan de réorganisation municipale, Louise Harel était demeurée inflexible au sujet de la composition du comité présidé par son mandataire, Jean-Louis Lapointe. En entrevue au SOLEIL, hier, elle a affirmé qu'elle est prête à

Voir HAREL en A 2

## CONGRÈS LIBÉRAL

### Un air de campagne

RAYMOND GIROUX  
Le Soleil

OTTAWA — Ayant basculé les souverainistes par l'adoption du projet de loi sur la « clarté » référendaire et neutralisé temporairement du moins la révolte du clan Paul Martin, Jean Chrétien est parti en véritable campagne électorale à la défense de ce qu'il appelle « les valeurs libérales » contre les attaques des réformistes et de la future Alliance canadienne.

À preuve, un document baptisé « Argumentaire sur le congrès 2000 du Parti libéral » dont LE SOLEIL a pris connaissance et qui résume en une page fort simple à comprendre « pour quoi vous êtes à Ottawa »: 47% des Canadiens appuient les libéraux de Jean Chrétien, 60% pensent que le premier ministre fait du bon travail, 70% croient que le gouvernement est sur la bonne voie, 65% disent que le gouver-

nement fait du bon travail et 56% estiment que le gouvernement mérite d'être réélu, rappelle le texte.

Le document oublie toutefois de mentionner que le même sondage fait dire aux Canadiens que M. Chrétien devrait prendre sa retraite! LE SOLEIL n'a pu établir la paternité de ce texte, mais l'attachée de presse de

Voir LIBÉRAL en A 2



**LA MÉTÉO**

Maximum -6, minimum -18  
Quelques flocons cessant le matin. Demain: ensoleillé. Détails page D7.

QUÉBEC, 104<sup>e</sup> ANNÉE, N° 78  
FLORIDE, 1.75 \$ US  
MONTRÉAL, OTTAWA 70c PLUS TAXES  
60c PLUS TAXES

6 27657 00075 9

**NEON 2000**  
0% d'intérêt jusqu'à 60 mois

STR F O Y  
2025, Jean-Talon Sud, Ste-Foy 682-2025

# HAREL Pas à 43

Suite de la Une

des accommodements.  
« Sans doute aurais-je dû demander aux villes de taille moyenne et de petite taille de se nommer elles-mêmes des porte-parole au comité », a-t-elle déclaré en commentant le boycott des maires de banlieue. Elle est maintenant disposée à mettre cette solution sur la table si elle permet de dénouer l'impasse.

Douze des 13 maires de la Communauté urbaine de Québec s'opposent à ce que deux d'entre eux, Jacques Langlois, de Beauport, et Denis Giguère, de Loretteville, siègent à ce comité. Ces deux élus avaient été désignés d'office par le plan de réorganisation municipale présenté au début du mois.

Selon le projet, le comité doit aussi accueillir le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, celui de Lévis, Jean-Garon, Christian Jobin de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et Jean-Guy Cloutier, de la Côte-de-Beaupré.

L'ouverture de Louise Harel en direction des élus locaux de la Rive-Nord est également valable pour ceux de la Rive-Sud. Elle pourrait déboucher sur une augmentation du nombre de sièges au comité. Mais la ministre prévient qu'il ne sera jamais question d'ouvrir la porte aux 43 maires de la grande région métropolitaine.

Si les 12 maires de banlieue de la CUQ continuent d'exiger d'être tous autour de la table, cela « signifiera qu'ils ne sont pas capables de se faire confiance entre eux ».

« Les villes doivent collaborer parce qu'elles ne pourront pas éviter l'inévitable. L'inévitable, c'est qu'il y aura une réorganisation municipale. »

La fragmentation de la région de Québec est un frein à son développement, insiste Louise Harel en rappelant que la moitié des 43 municipalités qu'elle compte ont moins de 5000 habitants.

C'est sur les contours de cette grande agglomération que naîtra en janvier la Communauté métropolitaine de Québec. Elle aura compétence en matière d'aménagement du territoire, de transport en commun, de gestion des déchets, de promotion économique internationale et de logement social.

Pour la première fois, Louise Harel lâche aussi la bride du côté des frontières de cette future Communauté métropolitaine. Elle ne croit plus, par exemple, que Beaumont devrait être placée sous son chapeau puisqu'elle serait la seule municipalité de la MRC de Bellechasse à être dans ce cas.

Pour sa part, l'île d'Orléans devrait demeurer dans la Communauté métropolitaine de Québec, mais les compétences en matière d'aménagement de la nouvelle structure pourraient ne pas s'appliquer à elle.

Au cours de l'entrevue, la ministre a confirmé que le livre blanc qu'elle dévoilera le mois prochain contiendra des recommandations concernant le regroupement des forces policières dans la région de la capitale.

Ces recommandations porteront sa signature et celle de son collègue de la Sécurité publique. Même si c'est Serge Ménard qui portera le ballon, Louise Harel ne cache pas qu'elle est en faveur de fusions. Elle constate que « le crime organisé est organisé alors que les services policiers sont encore désorganisés ».



Le premier ministre Chrétien s'est adressé aux jeunes libéraux hier soir.

# LIBÉRAL Sondage

Suite de la Une

M. Chrétien, M<sup>me</sup> Jennifer Lang, a dit qu'elle ne l'avait jamais vu.

Dans cette foulée, dans son message à quelque 200 jeunes libéraux chauffés à blanc et hurlant « four more years » (encore quatre ans!), le chef libéral et premier ministre du Canada n'a donné aucune chance, hier, à ses adversaires de l'intérieur comme de l'extérieur. Reprenant le slogan de ses partisans, il a parlé du travail qui lui reste à faire « pendant les quatre prochaines années », et ce au grand plaisir de l'assistance.

M. Chrétien avait réservé la première de ses quatre interventions publiques au congrès du PLC à l'aile jeunesse de son parti. En début de soirée, le chef libéral a entonné le même air anti « nouvelle droite » à la défense des droits des autochtones, lors d'un souper-bénéfice à 300\$ le couvert destiné à soutenir des candidatures autochtones au sein du PLC.

La stratégie des partisans de Paul Martin, ces récentes semaines, a toutefois embarrassé le ministre des Finances, hier, qui n'a pas dit un mot de la direction de son parti lors de son intervention devant la Commission féminine du PLC.

Mais pourchassé par les journalistes, M. Martin a dû reconnaître que les membres de son cabinet et lui-même rencontrent régulièrement les députés. Une rencontre de ce type, la semaine dernière, à Toronto, a fait couler beaucoup d'encre, le cabinet du premier ministre ayant coulé l'information aux médias.

Or, il se révèle que les députés qui ont demandé en début de semaine le retrait de M. Chrétien de la vie politique participaient à cette réunion. Ces révélations suffisaient à alimenter des accusations de complot contre M. Martin, qui n'a d'ailleurs pas demandé à ses partisans de mettre fin à leur campagne.

« Est-ce que j'étais au courant de celle-là, je ne le sais pas », s'est-il défendu maladroitement en avant-midi. Il admet cependant que « le premier ministre a certainement le droit de prendre ses propres décisions ».

Le ministre de la Santé, Allan Rock, se réjouissait ouvertement, dans les corridors, de la réaction de son chef et des déboires de M. Martin. Car tout malheur qui s'abat sur ce dernier augmente les chances de M. Rock dans une future course au leadership. De leur côté, les partisans du ministre Pierre Pettigrew, autre éventuel aspirant à la direction, portaient fièrement le macaron de Jean Chrétien.

Officiellement, le congrès libéral porte sur la mise en forme d'un programme politique, la première des résolutions prioritaires portant ainsi sur la demande d'un crédit d'impôt pour les manuels scolaires. Les délégués étudieront sagement, aujourd'hui, 116 résolutions diverses, avant d'entendre le discours d'ouverture officiel de leur chef.

Mais les débats se feront ailleurs, dans les salons et les bars du quartier. Le seul dossier des délégués incluait déjà, hier, une série de 13 invitations sociales pour la fin de semaine, dont l'une intitulée « Paul Martin a besoin de vous pour fêter avec lui ! »

Le seul créneau pour une contestation ouverte sera la séance publique de questions au premier ministre et ses collègues, demain après-midi. Paul Martin jouera là ses dernières cartes et comprendra quels sont ses choix de carrière.

La direction du parti, fidèle au premier ministre, a toutefois désamorcé toute révolte ouverte, reconnaissant dans l'entourage de M. Martin, en prenant les adversaires internes de vitesse et devançant un certain nombre d'annonces au plan de l'organisation électorale, un thème rassembleur pour les militants.

# SEPT Chaussée mouillée

Suite de la Une

s'il y a lieu de porter des accusations contre la conductrice, une dame âgée dans la trentaine. Le policier a rappelé que la loi n'est pas claire en ce qui concerne le nombre de passagers permis dans un véhicule.

L'enquête du coroner a été confiée au docteur Reynald Gauthier.

## PERTE DE MAÎTRISE

Quatre fillettes et trois garçons ont péri dans l'accident. Il s'agit de Léane Fleurent-Drouin, cinq ans, Viviane Cloutier, quatre ans, Samuel Auger-Chauvette, le fils de la conductrice, cinq ans, Frédéric Isabel-Fournier, cinq ans, Laurence Allaire, quatre ans, Stacy Roy, deux ans, et Karl Tailly-Duval, cinq ans.

Un garçon de quatre ans, le frère de Stacy Roy, est hospitalisé dans un état critique, souffrant de blessures à l'abdomen et de traumatismes sévères, alors qu'une fillette de quatre ans se trouve dans un état stable.

La tragédie s'est produite vers 9h15 lorsque la conductrice de la minifourgonnette a perdu le contrôle de son véhicule, qui s'est retrouvé de façon perpendiculaire sur la route pour ensuite être heurté de plein fouet sur le flanc droit par l'autre minifourgonnette qui venait en sens inverse. Après avoir basculé par-dessus le garde-fou, le véhicule a terminé sa course dans le fossé.

Huit enfants ont été éjectés du véhicule au moment de l'impact et quatre sont décédés sur le coup; un autre est décédé lors de son transport au Centre hospitalier de Trois-Rivières, et deux sont décédés à cet hôpital.

« Un des patients est décédé à 11h50, suite à un traumatisme crânien très important, après avoir été resuscité à la salle d'urgence, a déclaré le docteur Yves Lamirande, du Centre hospitalier de Trois-Rivières. Il n'a jamais été dans un état suffisamment stable pour être opéré. »

Un autre enfant est décédé à 14h30, a-t-il précisé.

L'accident est survenu sur une petite route de campagne, appelée la route du Port. Selon l'agent Lamirande, la chaussée était mouillée et peut-être même glacée à certains endroits, même s'il y avait eu épanchement d'abrasifs.

Le photographe Alain Bédard, du quotidien *Le Nouvelliste*, fut le premier à arriver sur les lieux. Il a indiqué que certains enfants étaient déjà morts, d'autres pleuraient et étaient couverts de sang.



Karl Tailly-Duval, 5 ans, Léane Fleurent-Drouin, 5 ans, et Viviane Cloutier, 4 ans, sont au nombre des victimes. Le deuil a affligé la population tout entière, surtout que l'identité des victimes n'a été révélée qu'en fin d'après-midi. L'attente a provoqué son lot d'inquiétudes.

L'agent Lamirande n'était pas en mesure de confirmer si tous les enfants portaient une ceinture de sécurité, ou s'il y avait une ceinture pour chacun des 11 passagers du véhicule. La seule certitude, a-t-il déclaré, est que les deux personnes assises à l'avant avaient bouclé leur ceinture.

## IDENTITÉ DES VICTIMES

- Léane Fleurent-Drouin, 5 ans, de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet;
- Viviane Cloutier, 4 ans, de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet;
- Samuel Auger-Chauvette, 5 ans, de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet;
- Frédéric Isabel-Fournier, 5 ans, de Nicolet;
- Laurence Allaire, 4 ans, de Nicolet;
- Stacy Roy, 2 ans, de Saint-Grégoire;
- Karl Tailly-Duval, 5 ans, de Sainte-Monique-de-Nicolet.

INFOGRAPHIE: PC / LE SOLEIL

# Ambulanciers éprouvés

ST-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET (PC) — Daniel Normand a vécu la journée la plus difficile de sa carrière, hier. Cet ambulancier a porté secours aux petites victimes de l'accident de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet. Un accident terrible qu'il n'oubliera jamais.

Lui et son collègue, Louis Massicotte, sont les premiers ambulanciers à s'être rendus sur les lieux de la collision. Au départ, ils ne se doutaient pas qu'il y aurait autant de victimes. « La seule chose qu'on savait, c'est qu'il y avait peut-être plusieurs blessés et peut-être un mort », a expliqué M. Normand.

Mais l'accident est devenu une tragédie. « Il y avait des enfants partout. Il y en avait dans le véhicule, dans le champ, dans le fossé et sur la route. C'était une vision d'horreur. »

**« C'est sûr qu'on va passer à travers, mais le film des événements, on va s'en souvenir tout le temps »**

Les secouristes ont immédiatement porté secours aux bambins qui ont rapidement été conduits à l'hôpital Christ-Roi de Nicolet ou au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières. « L'adrénaline est au maximum. On donne le meilleur de nous-mêmes pour évacuer les blessés », a dit l'ambulancier.

En soirée, hier, M. Normand était encore secoué par l'événement. En 23 ans de service, il en a secouru des victimes. Mais il assure n'avoir jamais vécu une situation semblable.

« C'est un accident qu'on n'oubliera jamais. C'est sûr qu'on va passer à travers, mais le film des événements, on va s'en souvenir tout le temps. »

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CAHIER A</b>	
La Capitale.....	3 à 7
Le Québec et le Canada.....	8 à 12
<b>CAHIER B</b>	
Questions d'argent.....	1 à 8
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	6
Le Monde.....	7
<b>CAHIER C</b>	
Week-end Magazine.....	1 et 2
Ce soir à la télé.....	2
Arts et spectacles.....	3 à 12
Votre agenda.....	4
Annonces classées.....	7 à 10
Décès.....	10 et 11
<b>CAHIER D SPORTS</b>	
André-A. Bellemare.....	5
Statistiques.....	2 et 4
Diversissements.....	7
<b>SERVICES</b>	
Abonnements.....	686-3344 1-800-463-2362
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

## NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 3

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730.

twik

LE POIDS PLUME INDISPENSABLE      Le pantalon inter-activités 58.00

la maison  
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC. MONTREAL 977 RUE SÈ-CATHERINE OUEST. SHERBROOKE CARRÉ FOUR DE L'ESTRIE

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

## TRAGÉDIE DE NICOLET

### Éprouvée deux fois

Sa petite-fille  
meurt et son  
petit-fils est  
grièvement blessé

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Annette Allard n'avait pas encore eu le temps de se faire à l'idée de ne plus revoir sa petite-fille qu'elle s'en remettait à la prière pour que son petit-fils continue d'illuminer sa vie.

M<sup>me</sup> Allard, qui demeure à Montréal, était une grand-maman atterrée, hier. Sa petite-fille, Stacy Roy, fait partie des sept jeunes enfants dont la vie s'est brutalement terminée dans le terrible accident survenu à Saint-Baptiste-de-Nicolet.

« J'ai appris la nouvelle de l'accident en écoutant les informations à la télé, ce midi (hier). Quand j'ai su que ça se

passait en Mauricie, j'ai tendu l'oreille. Quand on a parlé du sud de Trois-Rivières, j'ai commencé à être inquiète. C'est là que j'ai appelé au CLSC de l'en-

droit pour savoir si des membres de ma famille étaient impliqués dans l'accident », a indiqué M<sup>me</sup> Allard, les yeux rougis par l'immense tristesse qui l'accablait.

C'est à ce moment qu'elle a appris que sa petite-fille de deux ans et demi avait trouvé la mort dans l'accident. M<sup>me</sup> Allard a aussitôt pris la route pour Trois-Rivières.

« Je suis ici pour soutenir ma fille Carole et pour prier pour mon petit-fils, Kevin, qui a quatre ans, et qui est dans un état très grave (on parle d'un traumatisme crânien en plus de sérieuses blessures à l'abdomen). Mais je ne peux pas croire que ma petite-fille est partie comme ça, aussi vite », a-t-elle dit, dans la salle d'attente de l'unité des soins intensifs du pavillon Saint-Joseph du Centre hospitalier de Trois-Rivières.

M<sup>me</sup> Allard ne comprenait pas pourquoi la vie lui arrachait sa petite-fille et ne comprenait pas plus pourquoi six autres enfants étaient morts de cette façon. « Des enfants partent comme ça, pour aller s'amuser. Ce matin (hier), il y avait un groupe de gens heureux, de bonne humeur. Et puis... »



Des images que même les secouristes n'oublieront pas.

# Insupportable

## De l'aide pour les proches et le personnel médical

■ TROIS-RIVIÈRES (PC) — Les responsables des services sociaux du pavillon Saint-Joseph du Centre hospitalier de Trois-Rivières ont été appelés à réagir rapidement, hier, à l'instar de leurs collègues médecins et infirmiers. « Ça fait sept ans que je travaille comme intervenante sociale au pavillon Saint-Joseph, et la mort d'un enfant est ce qu'il y a de plus difficile à supporter », a raconté Diane Tourigny.

Accompagnée de Sébastien Rouleau, qui est aussi un intervenant social à ce pavillon, M<sup>me</sup> Tourigny a eu la délicate tâche d'accueillir les parents des jeunes disparus. « Lorsque ces gens arrivent, on s'assure qu'ils sont au courant de la situation. Ensuite, on leur demande d'identifier leur enfant et on les laisse en compagnie de leur petit. De cette façon, ils sont en mesure de voir qu'il est bel et bien mort. C'est essentiel de les laisser avec leur enfant qui vient de mourir, car la première réaction des gens est le refus du décès d'un des leurs », a expliqué M. Rouleau.

À l'annonce de la terrible nouvelle, les parents ont évidemment réagi avec beaucoup de tristesse et d'impuissance. Le drame qui a frappé ces familles,

hier matin, a également eu des répercussions sur le personnel médical, tout simplement dépassé par les événements. « J'ai vu un ambulancier pleurer en arrivant à l'hôpital, j'ai vu des infirmières, des médecins qui étaient affligés par ce qui venait de se produire, car cela concernait des enfants », a ajouté M<sup>me</sup> Tourigny.

À l'hôpital Christ-Roi du Complexe santé et services sociaux Nicolet-Yamaska, le drame a également entraîné beaucoup de mouvement. Devant l'urgence de la situation, on a mis en opération le service « psycho-socio-courant » pour accueillir les membres des familles touchées par la tragédie.

« Ce service regroupe une dizaine de spécialistes qui sont des psychologues,

des travailleurs sociaux, des agents de relation humaine et des infirmières », a précisé Francine Courchesne, directrice des soins infirmiers à l'hôpital Christ-Roi.

Ces personnes ont pris en charge les proches des victimes; elles les ont écoutés, leur ont offert leur soutien et leur ont prodigué les soins appropriés. Ironie de la situation, les membres de ce service d'aide ont dû soutenir deux de leurs collègues: une archiviste et une organisatrice communautaire à l'emploi du Complexe de santé ont toutes les deux perdu leur fillette dans cet accident.

Le travail de soutien psychologique ne se limite cependant pas à la journée d'hier. Un suivi sera effectué auprès des membres des familles des victimes pour s'assurer que tout le monde récupère du mieux possible. « Il est important que les parents se retrouvent pour parler de ce qu'ils vivent, a dit M<sup>me</sup> Tourigny. En ce sens, les regroupements de parents sont une bonne chose et c'est ce que je recommande aux familles des victimes. »

L'ampleur de la tragédie a tout autant ébranlé les huit ambulanciers qui ont été appelés sur les lieux pour porter secours aux victimes. C'est la raison pour laquelle la Coopérative ambulancière de la Mauricie a convoqué ses techniciens à une rencontre qui aura lieu ce matin. Dans le cadre de son programme d'aide aux employés, la coopérative met à la disposition de ses techniciens les services d'un psychologue pour discuter de l'accident.

« On veut "verbaliser" l'événement avec les techniciens qui ont vécu l'accident, a raconté Michel Champoux, directeur général de la coopérative. Il faut décanter, parler de ce drame afin de trouver les moyens de vivre avec ce traumatisme. On a beau être ambulancier, le traumatisme va rester là pendant toute notre vie. »

Un suivi psychologique sera également offert aux membres du personnel médical des deux centres de santé qui, débordés par l'urgence de l'événement et affairés à traiter les victimes, commencent à peine à réaliser toute l'ampleur du drame.

## Députés et ministres bouleversés

QUÉBEC (PC) — Députés et ministres de toutes allégeances ont manifesté leur sympathie à Québec et Ottawa, hier, à l'endroit des familles touchées par la tragédie routière de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, qui a coûté la vie à sept jeunes enfants, hier.

L'Assemblée nationale a observé une minute de silence en hommage aux victimes. « Le Québec vit un drame. Je voudrais, dans la mesure où les mots ont un sens dans une situation pareille, dire aux parents toute la sympathie que nous éprouvons tous pour eux », a déclaré le premier ministre, Lucien Bouchard, devant l'Assemblée nationale, hier.

Une enquête approfondie sera menée sur la tragédie et tous les services gouvernementaux seront mis à la disposition des parents, a promis le premier ministre Lucien Bouchard.

Le chef de l'opposition libérale, Jean Charest, a aussi joint sa voix au concert

de sympathie qui s'est exprimé à l'endroit des parents. « Nos prières sont avec eux à ce moment-ci. Nous partageons leur peine et on leur souhaite beaucoup de courage pour ce moment très difficile de leur vie », a-t-il dit.

La voix étranglée par l'émotion, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, responsable des garderies, M<sup>me</sup> Nicole Léger, a offert ses condoléances aux familles.

Elle ignorait les circonstances de la tragédie au moment où les journalistes l'ont rencontrée. Elle a préféré attendre le rapport de l'enquête avant d'émettre des commentaires.

Mais elle a néanmoins rappelé que des règles précises existent pour les garderies qui effectuent des sorties à l'extérieur, notamment la présence d'au moins une monitrice par groupe de six enfants. De plus, il est suggéré que des parents accompagnent le groupe à l'occasion de la sortie.

Le député de Nicolet à l'Assemblée nationale, le péquiste Michel Morin, a rappelé que cette communauté est petite. « Tout le monde se connaît et la communauté demeure sous le choc à la suite de l'accident. C'est très important de respecter leur deuil », a-t-il dit.

### À OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien s'est dit « bouleversé et profondément attristé » d'apprendre le décès de plusieurs jeunes enfants dans l'accident, hier.

« La douleur que doivent ressentir les parents de ces jeunes et innocentes victimes dépasse l'entendement. La perte d'un être cher est toujours éprouvante. Mais la peine causée par la disparition si soudaine d'un jeune enfant est absolument indescriptible », a indiqué M. Chrétien dans un communiqué.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Ducespe, a pour sa part voulu « exprimer



Minute de silence à l'Assemblée nationale.

sa profonde sympathie à l'égard du deuil qui afflige les familles ».

Le bloquiste Louis Plamondon a lui aussi été particulièrement touché. Député, depuis 16 ans, du comté où se situe la localité de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, il avait déjà rencontré les

parents de certains enfants qui ont perdu la vie, hier. « Ce sont d'excellentes familles, des gens qui s'occupaient de leurs enfants, qui ne souhaitaient que leur bonheur, les voir grandir... Et là, tout à coup, un choc semblable... C'est incroyable. »

# Québec NATATION

Inscription par  
téléphone  
Paiement au  
1er cours



## Inscrivez-vous dès maintenant!

**Enfants:**  
- à partir de 6 mois  
- tous les niveaux  
de la Croix-Rouge

**Formation:**

Médaille de bronze, croix de bronze, aqualeader, moniteur Croix-Rouge, sauveteur, médaille et croix de bronze (combiné), moniteur en sauvetage, sauveteur plage.

**Piscines:**  
- Collège Limoilou  
8e Avenue, Québec  
- Cégep F.-X.-Garneau  
boul. de l'Entente, Québec

**Adultes:**  
Aquadulte (même ceux qui ont très peur de l'eau), maîtres-nageurs, cours privés, conditionnement physique en piscine, Aquaforme, Aquajogging, pré-postnatal.

- Externat Saint-Jean-Eudes, angle Bourg-Royal et 80e Rue Est, Charlesbourg  
- Édifice Holt  
René-Lévesque

Début des cours:  
31 mars

687-4045



COURS...



... ILS APPRECIENT LEUR NOUVEAU LOISIR !!!

835-9449

**RIVE-SUD**  
- Aqua-Gym (pavillon Hôtel-Dieu de Lévis)  
99, Mont-Marie  
- Cégep Lévis-Lauzon  
Mgr-Bourget

# TRAGÉDIE DE NICOLET

## Un deuil long et cruel

**MONTREAL (PC)** — Le non-sens de la situation, l'injustice terrible du sort qui n'a pas respecté le cercle de vie, c'est ce que tous les parents ressentent dans de telles situations.

Infirmière à la liaison et à la coordination des soins palliatifs et du deuil à l'hôpital Sainte-Justine, Lysanne Daoust côtoie chaque jour des parents et des familles qui ne peuvent croire à la cruauté du sort et qui, comme les parents des jeunes victimes de Nicolet, sont secoués par le choc.

« Souvent, les grands-parents aussi se révoltent en disant : « Pourquoi pas moi à la place ? » Qu'il s'agisse d'accident ou de maladie, le parent ne peut admettre la terrible réalité. Chacun vit d'abord la négation. Ne pas y croire, c'est la première façon de se protéger. Avant d'en arriver à l'acceptation, puis au retour à la routine, ça peut prendre des années », admet M<sup>me</sup> Daoust.

« Souvent les parents d'enfants morts dans des accidents regretteront de n'avoir pu lui dire au revoir, tandis que les parents d'enfants malades auraient préféré une mort plus rapide qui lui aurait épargné la souffrance. Quelle que soit la situation, il n'y a pas de réalité plus facile à encaisser ».

S'il n'y a pas de recette magique pour soulager une souffrance aussi grande, M<sup>me</sup> Daoust insiste sur l'importance de l'entraide et du soutien.

« Il faut aller au-devant de ces parents. Les gens en deuil sont tellement accablés qu'ils ne feront pas quatre ou cinq démarches pour obtenir de l'aide. C'est trop épuisant. Il faut surtout oser demander : « Comment puis-je t'aider ? » et alors respecter les vœux de la personne. On peut aussi offrir de l'aide bien précise, apporter une lasagne par exemple. Les proches auront besoin d'écoute active.

« Habituellement, l'entraide, l'empathie sont très présentes dans les premiers temps, puis ça s'estompe. Il ne faut pas les laisser tomber ainsi après quelques mois. Le deuil d'un enfant se vit pendant des mois et même des années. Et il y aura toujours des moments difficiles : l'anniversaire de l'enfant, la date de l'accident, la fête des Mères ou des Pères, etc. Les préparatifs funéraires, les rituels aident dans l'immédiat à apprivoiser la mort. »

Il ne faut surtout pas oublier d'inclure les frères et sœurs, ils ont besoin eux aussi de participer et de vivre leur peine, souligne M<sup>me</sup> Daoust. Grands-parents, oncles, tantes peuvent être inclus. S'ils ne conviennent pas à tous, les groupes de soutien peuvent aussi aider.

Parfois, après quelque temps, l'entourage trouve fatigant d'entendre parler de toute cette peine. Dans un groupe, les parents peuvent partager leurs émotions avec d'autres qui éprouvent la même douleur.



LE NOUVELLISTE  
Effondrés devant l'injustice de la situation, des témoins non identifiés se reconfortaient, hier, aux abords de la scène de l'accident.

### LES ACCIDENTS DE LA ROUTE LES PLUS MEURTRIERS AU QUÉBEC



■ **Octobre 1997**: 43 personnes perdent la vie lorsqu'un autobus rempli de personnes âgées rate un virage serré au bas de la Grande Côte des Éboulements, dans Charlevoix.

■ **Juillet 1993**: une violente collision entre une camionnette et un minibus fait 20 morts près de Lac-Bouchette, au Lac-Saint-Jean. Les deux occupants de la camionnette et 18 passagers du minibus — des membres d'un club montréalais de l'âge d'or revenant d'un pèlerinage — meurent brûlés.

■ **Décembre 1992**: six personnes perdent la vie dans une collision frontale sur une route enneigée près de Senneterre, en Abitibi.

■ **Juillet 1983**: une collision frontale entre un autobus et une famille fait huit morts et 26 blessés près de Papinachois, à l'ouest de Baie-Comeau.

■ **Juin 1979**: 11 personnes âgées meurent lorsque leur autocar, dérapant sur un pavé humide, s'écrase contre le pilier d'un viaduc de l'autoroute 20, près de Saint-Hyacinthe.

■ **Août 1978**: 41 personnes handicapées physiques et mentales se noient lorsque l'autocar dans lequel elles prennent place manque de freins et plonge dans le lac d'Argent, à Eastman, en Estrie.

■ **Juin 1974**: 13 personnes âgées meurent lorsque l'autobus d'écoliers dans lequel elles prennent place s'écrase dans le ravin au pied de la Grande Côte des Éboulements, sur le site même de l'accident d'octobre 1997.

■ **Octobre 1966**: 19 adolescents et leur chauffeur d'autobus meurent lorsque leur véhicule frappe un train de marchandises à un passage à niveau de Dorion, au sud-ouest de Montréal.

INFOGRAPHIE PC / LE SOLEIL

## Obligatoire pour les moins de cinq ans

### Le siège d'appoint peut faire la différence... s'il est bien installé

■ **MONTREAL (PC)** — Au Québec, l'article 397 du Code de la sécurité routière stipule que tout enfant de moins de cinq ans qui monte à bord d'un véhicule doit être installé, et bien installé, dans un siège spécialement adapté à ses besoins.

Pour l'instant, tout indique qu'il n'y avait qu'un seul siège dans la fourgonnette où se trouvaient les enfants de la garderie de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, hier. Pourtant, neuf des dix enfants étaient âgés de cinq ans et moins.

La règle est simple: il ne devrait pas y avoir plus de passagers dans un véhicule qu'il n'y a de ceintures de sécurité. Que l'on prenne la route pour une excursion qui durera des kilomètres ou que l'on se rende au coin de la rue. Et cette règle s'applique autant pour les enfants que pour les adultes. Pour le moment, on pense qu'il y avait peut-être six enfants assis sur la banquette arrière du véhicule Windstar impliqué dans la tragédie d'hier.

Cette situation ne serait toutefois pas courante. Selon Patrice Letendre, de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), les statistiques sont en général rassurantes. En 1990, environ 14% des enfants de cinq ans et moins qui voyageaient en voiture étaient installés directement sur la banquette. Sans aucun dispositif supplémentaire. Ce taux a chuté à 2% l'année dernière. Selon M. Letendre, la sensibilisation à la sécurité routière en général aurait joué un rôle dans l'augmentation de l'utilisation du siège pour les petits. Et les parents qui ne protègent toujours pas leurs enfants sont souvent ceux qui ne se protègent pas eux-mêmes.

Autre fait encourageant, plus d'enfants se retrouvent dans des sièges d'auto qui leur conviennent. L'enquête réalisée en 1999 démontre que plus de 80% des enfants sont assis dans des sièges adaptés à leurs besoins. Les parents prennent donc le temps de choisir le bon siège, selon le poids et la taille de l'enfant, faisant la différence entre le siège pour nouveau-né, le siège d'enfant et le siège d'appoint.

Ces règles sont cependant sujettes à des exceptions, par exemple pour les enfants plus gros que la moyenne de leur âge. Le siège d'appoint, tout comme le siège d'enfant, doit être placé sur la banquette arrière du véhicule.

Les statistiques de la SAAQ sont moins encourageantes lorsqu'il s'agit de l'installation des sièges. La situation est même dramatique. En 1990, 69% des sièges étaient bien installés; cette proportion est passée à 39% en 1999.

Comment expliquer une telle baisse? « Contrairement à ce qu'on pense, ce



LE NOUVELLISTE  
Pour l'instant, tout indique qu'il n'y avait qu'un seul siège dans la fourgonnette où se trouvaient les enfants de la garderie de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, hier. Pourtant, neuf des dix enfants étaient âgés de cinq ans et moins.

n'est pas facile d'installer un siège pour enfant », répond Patrice Letendre. Selon lui, les parents seraient mal renseignés sur l'utilisation du siège lors de l'achat. L'adulte prendrait le temps de vérifier les dimensions du siège au magasin, mais ne lirait pas le manuel d'instruction qui se trouve à l'intérieur de la boîte une fois à la maison. Les parents auraient tendance à croire que l'on installe les sièges au son; si on entend un « clic », c'est donc que le siège est placé correctement. Or, les sièges pour enfants sont devenus extrêmement complexes depuis quelques années.

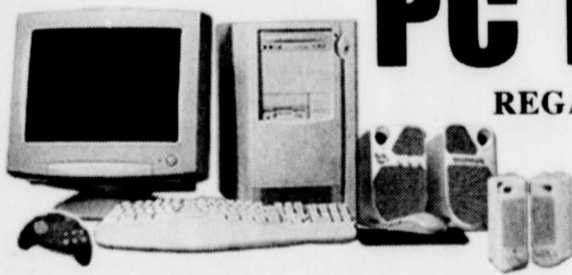
Quant à la surveillance, il est très difficile pour un policier de vérifier si un siège est bien ou mal installé. Le coroner Paul Dionne a enquêté sur la mort de Sharly Perreault, une petite fille de deux ans décédée en 1998 dans

un accident de la route. La fillette avait été éjectée de la voiture parce qu'elle était mal installée dans son siège. Dans son rapport, le coroner précise que les policiers n'ont pas la formation requise pour bien évaluer l'installation d'un siège. Pour remédier à la situation, la SAAQ va envoyer aux policiers de la SQ et des services municipaux 360 copies de vidéocassettes qui montrent comment bien utiliser les sièges pour les enfants. Les policiers devraient avoir les copies en main la semaine prochaine. L'envoi était prévu avant l'accident de Nicolet.

On veut à tout prix éviter des tragédies comme celle d'hier. « C'est malheureux, mais on va faire beaucoup de "millage" dans la sensibilisation avec une tragédie comme celle-là », conclut Patrice Letendre.

# PC TRONIC

REGARDEZ.....ET DECOUVREZ!



Êtes-vous à la recherche d'un ordinateur de qualité mais à un prix raisonnable? PC Tronic peut répondre à vos besoins. Venez nous visiter et nous vous fourniront l'ordinateur de vos rêves.

**CHIPS • 3 533**

Processeur Pentium® III 533 MHz d'Intel  
64Mo PC100 SDRAM  
Moniteur 17"  
Disque Rigide 13Go  
Lecteur DVD-ROM 6x  
Carte Vidéo nVidia TNT2 32Mo AGP  
Haut-Parleurs Satellite avec 300w Sub  
Carte de Son 3D Surround  
TV Max avec Vidéo Capture

PCC #PCC-A-3-533-28

**CHIPS • 3 550**

Processeur Pentium® III 550 MHz d'Intel  
64Mo PC100 SDRAM  
Moniteur 17"  
Disque Rigide 17Go  
6x DVD-ROM  
Carte Vidéo 32Mo Matrox-G400 AGP  
Haut-Parleurs Satellite avec 300w Sub  
Carte de Son 3D Surround  
TV Max avec Vidéo Capture

PCC #PCC-A-3-550-29

**CHIPS • 3 600**

Processeur Pentium® III 600 MHz d'Intel  
64Mo PC100 SDRAM  
Moniteur 17"  
Disque Rigide 20Go  
Lecteur DVD-ROM 6x  
Carte Vidéo 32Mo Matrox-G400 AGP  
Haut-Parleurs Hollywood avec Sub  
Carte de Son 3D Surround  
TV Max avec Vidéo Capture

PCC #PCC-A-3-600-30

**DIVERSISSEMENT**

**ENSEMBLE DE SPORT**  
MS NHL Fever 2000, MS Links LS 2000  
EA Sports Car GT  
**\$169**

**ENSEMBLE DE STRATÉGIE**  
Sim City 3000, Age Of Empires II  
Civilization: Call To Power  
**\$199**

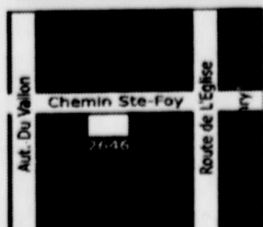
**ENSEMBLE D'AMUSEMENT**  
KIT ZOLTRIX GENIE TV:  
Tournez votre PC en télévision  
immédiatement!  
Vidéo-conférence avec vos amis  
sur l'Internet.  
Avec télécommande!  
**\$99**

TOUS LES SYSTEMES INCLUENT : MODEM 56K V.90 • SOURIS ZOLTRIX INTERNET • MANETTE DE JEU • CLAVIER WINDOWS • WINDOWS 98 (AVEC CD)

**\$1599**  
\$1899 (Après Rabais Postal \*\*)

**\$1799**  
\$2099 (Après Rabais Postal \*\*)

**\$1849**  
\$2149 (Après Rabais Postal \*\*)



**PC TRONIC**  
2646 chemin Ste-Foy  
Ste-Foy  
Téléphone:  
418-653-9995

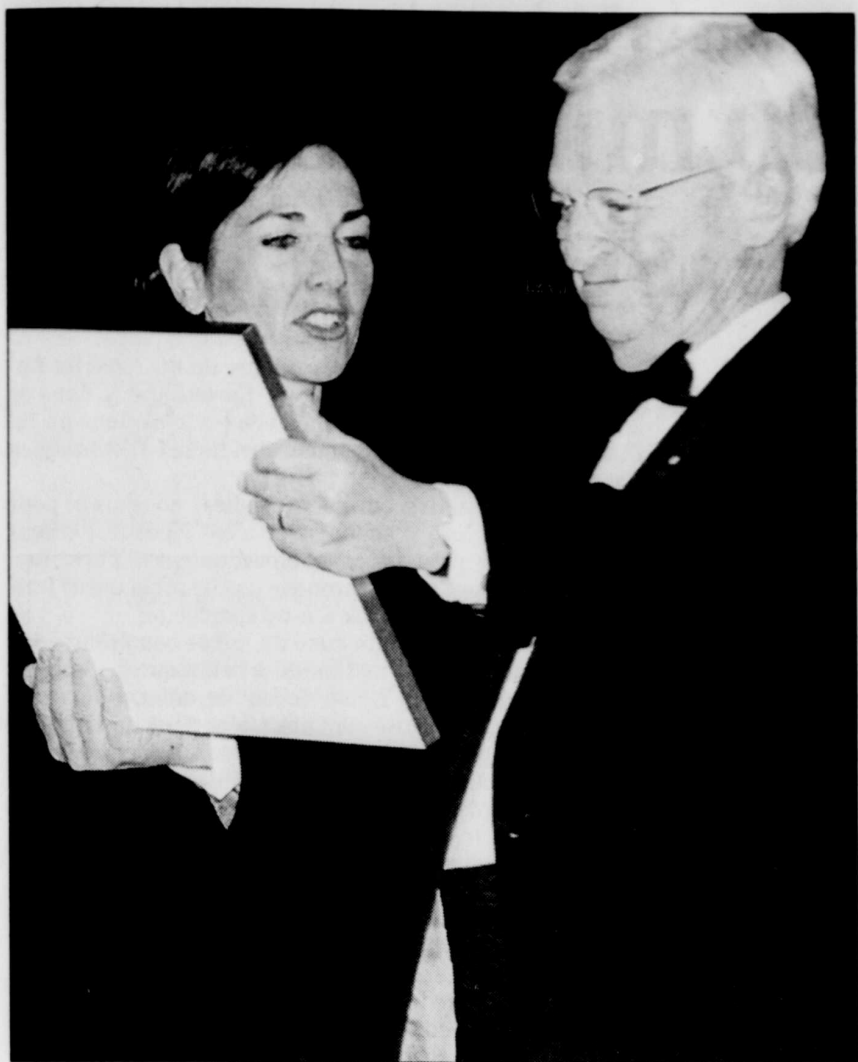
**SPECIAUX SUR L'ESPACES**  
DISQUE RIGIDE 10Go POUR \$159

**• RAPIDE**  
**• SÉCURITAIRE**  
**• EFFICACE**  
**• CONFORTABLE**

**laser épilatoire** POUR ELLE ET LUI

**en**  
**Dr Élizbeth Morency, MD**  
varicos • couperose • épilation au laser • rides • peelings

2014, boul. Laurier, suite 620, Sainte-Foy, 650-6652  
http://www.elizabethmorency.qc.ca



Le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, avait peine à contenir ses émotions en recevant le prix de l'entreprise du siècle sous les yeux de la présidente de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy, Lise Bergeron.

## Desjardins, entreprise du siècle

### Exfo proclamé entreprise de l'année et de la décennie au 17<sup>e</sup> Gala des Fidéides

JACQUES DRAPEAU  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Exfo Inc. de Vanier, qui regroupe 550 jeunes employés spécialisés dans l'ingénierie électro-optique, a volé la vedette hier soir au 17<sup>e</sup> Gala des Fidéides de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy en remportant deux prix prestigieux, soit ceux de l'entreprise de l'année et de l'entreprise de la décennie dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Devant plus de 1700 personnes, un record dans l'histoire des Fidéides, le président et directeur général d'Exfo, Germain Lamonde, a invité les entreprises d'ici à conquérir les marchés mondiaux. « Une très petite planète nous est offerte, a-t-il dit. À nous d'y aller. »

Exfo, qui conçoit, fabrique et commercialise des équipements de test et de mesure pour l'industrie de la fibre optique du monde entier, est devenue la première entreprise à décrocher, pour une seconde fois, le Fidéide convoité de l'entreprise de l'année. Le même honneur lui avait été décerné en 1992.

Autre moment très attendu à ce gala, celui du couronnement de l'entreprise du siècle dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Le Fidéide a été attribué au Mouvement Desjardins, le choix de la majorité des 583 personnes interrogées dans le cadre d'un sondage SOM réalisé entre le 25 février et le 8 mars. LE SOLEIL, Culinar-Vachon (l'usine de Sainte-Marie-de-Beauce), le Château Frontenac et Daishowa étaient également en nomination dans cette catégorie.

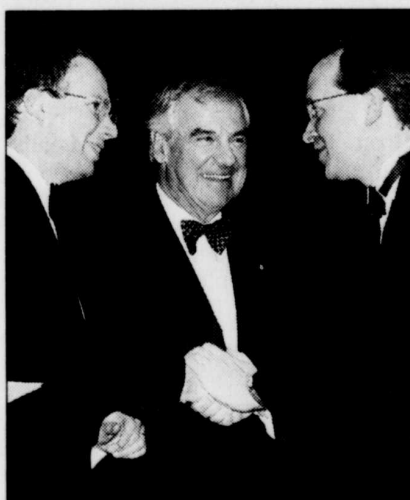
« Nous sommes d'autant plus honorés de recevoir ce prix prestigieux que de grandes entreprises dédiées à leur communauté nous accompagnaient dans cette catégorie, a commenté le président de Desjardins, Claude Béland. Nous ne pouvions recevoir meilleure nouvelle au moment d'entreprendre nos fêtes du centenaire. »

Compagnie d'assurances bien enracinée dans la communauté québécoise depuis plus de 100 ans, L'Industrielle-Alliance a reçu le Fidéide Hommage à ce grand rendez-vous annuel coprésidé par Marcel Dutil, président du groupe Canam-Manac et par son fils Marc, le grand patron du Réseau Acier Plus.

#### DEUX PRIX POUR GESPRO

Gespro Technologies, qui espérait décrocher le titre d'entreprise de la décennie, n'a pas quitté le Centre des congrès de Québec les mains vides. Loin de là. Elle s'est distinguée en remportant le Fidéide haute technologie et le Fidéide développement de la main-d'œuvre moyenne et grande entreprise. Gespro se spécialise dans les nouvelles technologies de l'information.

Plusieurs autres Fidéides ont été distribués au cours de ce gala. Alutrec de Sainte-Agathe-de-Lotbinière a reçu le prix dans la catégorie petite entreprise et la maison De Marque



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER  
L'un des héros du gala des Fidéides 2000, Germain Lamonde, président d'Exfo, a été chaleureusement accueilli par Marcel Dutil et son fils Marc, les coprésidents de la soirée, au moment de la remise du prix de l'entreprise de l'année.

de Sainte-Foy a fait de même dans la catégorie meilleur commerce électronique.

Les œufs Avibro de Sainte-Claire a remporté le Fidéide dans la catégorie distribution et services et les Violons du Roy en ont fait autant chez les entreprises culturelles. Le Fidéide de la catégorie environnement est allé à la ferme Cécilien Berthiaume et Sylvie Blais (Viaporc) de Saint-Elzéar, en Beauce, et celui de l'exportation chez les PME à Préverco de Beauport.

Biscuits Lelerc de Saint-Augustin a remporté le Fidéide dans le secteur de la fabrication tandis que Omnikin de Charny l'imitait dans la catégorie marketing. Le Fidéide dans la catégorie public et parapublic a été remis au Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie.

Enfin, l'entreprise Kayacano et les Canots Bernier ont mérité le Fidéide de la jeune entreprise innovante de la région de la Capitale nationale. Litière Royal de Saint-Romuald a fait de même du côté des jeunes entreprises innovantes de la région de Chaudière-Appalaches.

Plusieurs ministres et députés provinciaux et fédéraux de même que les maires de nombreuses villes de la région ont assisté à cette fête.

Les œufs Avibro et les Violons du Roy aussi honorés

CHANDLER

## Les élus reprennent confiance

### Québec ne perd pas de vue la Gaspésie et tente de rentabiliser le projet de cimenterie

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les élus de la région de Chandler sont repartis satisfaits de leur rencontre, hier, avec Lucien Bouchard. Mais l'assurance qu'Abitibi-Consolidated vendra l'usine papetière qu'il a fermée dans la petite ville gaspésienne n'est toujours pas acquise et la relance économique de leur coin de pays demeure toujours hypothétique.

Hier, le premier ministre Bouchard, flanqué notamment de son ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, a reçu à Québec une délégation de leaders provenant de la MRC du Rocher-Percé.

Il leur a confirmé que trois groupes d'investisseurs sont toujours sur les rangs pour acheter la « Gaspésie » et la transformer afin qu'elle produise autre chose que du papier journal, une condition sine qua non de la « Consol » à la cession des installations.

Un premier groupement est piloté par Rexfor. La rumeur veut que la société d'État soit à la recherche d'un industriel. Un autre comprend le Fonds de solidarité de la FTQ et la firme SNC-Lavalin. Un troisième réunit des promoteurs québécois et américains réclamant l'anonymat.

Le premier ministre a réitéré que le bois alloué à la Gaspésie ne sera cédé à personne tant qu'il y aura espoir de relancer l'usine.

Par ailleurs, il a fait valoir que le congé fiscal de dix ans, que le récent budget québécois accorde aux grands projets industriels, devrait être décisif pour qu'une cimenterie voit enfin le jour, à Port-Daniel. Selon le ministre responsable

de la région, Maxime Arseneau, cette mesure rendra « le projet tellement rentable » que les problèmes de mise en marché et de carnet de commande ne tiendront plus.

Le ministre a aussi indiqué que Québec favorise un lien maritime entre Montréal et les Îles-de-la-Madeleine qui passe par Chandler. La délégation a aussi appris que Québec étudie l'idée de mesures fiscales spéciales pour la péninsule gaspésienne.

« Nous ne repartons pas avec des millions de dollars et 300 jobs, a reconnu le préfet de la MRC, Claude Cyr. Mais nous repartons avec de l'espoir pour notre population. À chaque jour presque, il y a une famille qui nous quitte. »

Le maire de Chandler, Michel St-Pierre, a affirmé ressortir de la réunion « avec beaucoup de positivisme ». Il a rappelé qu'Abitibi Consol a déclaré être vendeur, à la condition d'avoir un projet sur la table.

Le ministre Arseneau a cependant insisté sur le fait que « le nœud du problème est là : il faut convaincre Abitibi-Consol que, pour le bien de la Gaspésie, elle doit céder son actif pour des projets, comme elle s'est engagée à le faire. »

Denis Luce, le président des syndiqués de l'usine, maintenant réduits au chômage ou à l'aide sociale, a abondé dans le même sens.

« Pour nous, le cœur de la bataille, c'est JohnWeaver (le grand patron de la multinationale). Il faut qu'il accepte de vendre. »

Les trois projets de transformation de la Gaspésie permettraient de fabriquer un type de papier utilisé notamment par des magazines. Les experts évaluent à 400 millions \$ le montant minimal d'investissements pour des travaux devant durer plus de deux ans.

Ériger une cimenterie à Port-Daniel coûterait environ 350 millions \$. Le promoteur est Cimbec Canada, une firme présidée par Guy Rousseau.

## La DPJ intervient dans deux jardins d'enfants

### Présumée agression sexuelle à Beauport et à Val-Bélair

ANNIE MORIN  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le directeur de la Protection de la jeunesse a isolé 80 bambins fréquentant deux jardins d'enfants de Beauport et Val-Bélair, hier, parce qu'il a toutes les raisons de croire qu'un employé aurait agressé sexuellement l'un d'entre eux.

L'alerte a été donnée en début de semaine par les parents d'un enfant de quatre ans domicilié à Beauport. Celui-ci aurait possiblement été victime de la pédophilie d'un membre du personnel qui partage son temps entre les deux établissements.

Devant le sérieux de l'affaire, la DPJ a aussitôt mis en branle son protocole d'intervention, qui requiert la collaboration des policiers, du procureur de la Couronne et des CLSC. Tous ont convenu qu'il valait mieux éloigner les enfants de leur milieu de garde.

Mercredi soir, le personnel de la DPJ a donc contacté par téléphone la majorité des parents pour leur conseiller de garder leur bambin à la maison pendant au moins deux jours. « Pour ne pas prendre de chances », la DPJ est aussi allée cueillir hier matin, à Beauport et Val-Bélair, la trentaine d'enfants dont les parents n'avaient pas été informés.

« Nous en sommes encore à l'étape des inquiétudes et des appréhensions. Mais notre responsabilité, c'est d'assurer la protection des enfants. C'est ce que nous avons fait », expliquait hier le directeur intérimaire de la protection de la jeunesse à Québec, Daniel Côté.

Ni lui ni les enquêteurs ne peuvent dire non plus si d'autres enfants auraient été victimes d'agressions. Ils ne peuvent même pas dire si des accusations seront portées contre le suspect. « L'enquête n'est pas encore complétée », insiste Line Jacques, porte-parole de la police de Québec.

Hier soir, la DPJ et les policiers ont rencontré les parents dans le but de les informer de la situation et de les rassurer. Des interventions préventives comme celle-ci sont menées une dizaine de fois par année dans les garderies, les écoles et les organisations sportives, confiait M. Côté, « mais elle sont rarement aussi médiatisées ».

Dans un jardin d'enfants, les bouts de chou sont pris en charge sur une base régulière, mais pendant moins de quatre heures par jour. Contrairement aux garderies privées et aux centres de la petite enfance, ils n'ont pas à obtenir un permis du ministère de la Famille et de l'Enfance pour gérer. Ils doivent simplement se conformer à la réglementation municipale.

Conséquemment, leurs dirigeants ne sont pas soumis aux vérifications des antécédents judiciaires commandées par le MFE depuis qu'un propriétaire de garderie de Hudson, déjà reconnu coupable d'actes indélicats, a été accusé d'avoir agressé sexuellement trois petites filles.

## Quelle imagination!



Les pompiers de Québec ont trouvé un nouveau moyen de provoquer leur grand patron, le maire Jean-Paul L'Allier: ils ont décoré leurs camions de drapeaux canadiens. « Les gars veulent signifier au maire qu'il devrait gérer sa ville et son service de sécurité publique au lieu de se mêler de politique », précise Martin Morency, président du syndicat. A.M.

DUFFERIN-MONTMORENCY

## Le tramway à la place des autos

MARC LESTAGE  
Le Soleil

QUÉBEC — Une partie des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste estiment qu'il faut profiter du réaménagement de Dufferin-Montmorency pour réduire autant que possible la place réservée aux automobilistes, quitte à prévoir le retour des tramways dans ce secteur.

C'est la suggestion formulée hier par Réjean Leroux au nom du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, à la seconde journée d'audiences sur ce projet de 12 millions \$. Le comité populaire Saint-Jean-Baptiste a choisi, lui, de dénoncer cette consultation qu'il qualifie de « bidon ».

Ce groupe reprochait hier à l'administration municipale de ne soumettre qu'une seule option et rappelle que la consultation vise tout bonnement à « mesurer le degré d'adhésion de la population au projet », selon un document de la Ville.

Le conseil « officiel » du quartier Saint-Jean-Baptiste est d'accord avec les orientations générales du plan soit : transformer l'autoroute en boulevard urbain ; en faire une artère animée plutôt qu'une voie de transit ; faciliter la circulation piétonnière entre le faubourg Saint-Jean-Baptiste, le Vieux-Québec et Saint-Roch.

Mais il y a un hic ! Des dizaines d'autobus continueront de faire la file dans ce secteur déjà achalandé.

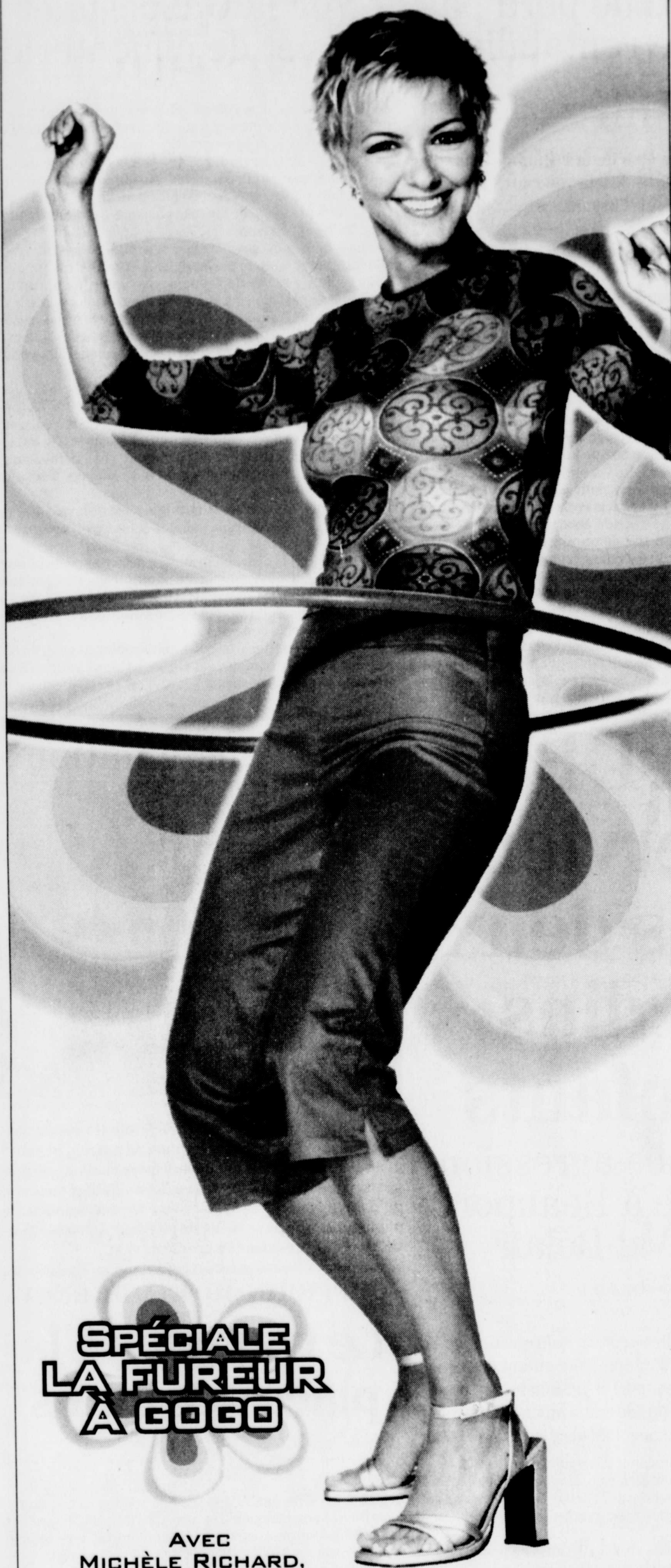
Selon le conseil de quartier, un système de transport sur rail permettrait de dégager les circuits métrobus. De plus, il faudrait que l'on poursuive la promotion de stationnements périphériques gratuits pour les usagers de la CTCUQ. En d'autres termes, il faudrait encourager les banlieusards à laisser leurs autos en banlieue.

L'architecte Marc Bouchard s'est également montré favorable à l'utilisation d'un moyen de transport sur rail pour faciliter la circulation sur Dufferin. « Le tramway a déjà existé à Québec. Malheureusement il a été mis au rancart au profit de l'automobile et de l'autobus, en 1948 », a-t-il rappelé.

Alors que le projet de terre-plein a été sévèrement critiqué par les résidents du Vieux-Québec mercredi soir, le conseil de Saint-Jean-Baptiste est d'accord avec cette bande verte offrant « une aire de refuge aux piétons ».

Et puisque tout le monde ne peut pas être content en même temps, la directrice générale de la Société immobilière de Québec, Sylvie Lefebvre a réclamé des entrées et des sorties, plus nombreuses, plus larges et plus faciles d'accès au stationnement de place D'Youville.

# VÉRO À GOGO!



**SPÉCIALE  
LA FUREUR  
À GOGO**

AVEC  
MICHÈLE RICHARD,  
SHIRLEY THÉROUX,  
JOËL DENIS  
ET PLUSIEURS AUTRES!

CHANTEUR INVITÉ : PIERRE LALONDE

**LA FUREUR**  
CE SOIR  
**20h**

ICI RADIO-CANADA



• La Fureur - animation : Véronique Cloutier - réalisation : Pierre Gagnon et Alain Chicoine

## ANCIENS MINEURS DE BC

# Les 30 millions \$, un leurre, selon la CSN

IAN BUSSIÈRES  
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Selon la CSN, la possibilité de gains de 30 millions \$ avancée par les avocats d'ex-travailleurs de la mine d'amiante British Canadian (BC) de Black Lake qui ont déposé des griefs pour délai de congé et discrimination dans l'embauche ne serait qu'un leurre.

« La déception des ex-mineurs pourrait être très grande lorsqu'ils s'apercevront qu'ils ne verront jamais les sommes qu'on leur a fait miroiter », déclarait hier le trésorier de la centrale syndicale, Michel Lessard, de passage à Thetford Mines afin de faire le point sur le dossier.

M<sup>r</sup> François Lamoureux, avocat de la CSN, a également rappelé que les délais de prescription pour déposer un grief avaient été largement dépassés puisque la mine a fermé ses portes en novembre 1997.

« Les délais de congé obtenus par les mineurs peuvent être considérés comme raisonnables étant donné que l'annonce de la fermeture a été faite en juin. Quant à la discrimination, la convention prévoit que l'employeur n'accorde qu'une "considération particulière" aux anciens de BC lors de l'embauche dans une autre mine », a expliqué M<sup>r</sup> Lamoureux.

Michel Lessard a d'ailleurs rappelé que la CSN avait déjà rencontré le président du Comité de

défense des ex-travailleurs de BC, Charles Lacroix, et leur avocat, M<sup>r</sup> Sarto Landry, dans ce dossier et que jamais ceux-ci n'avaient pu lui fournir les fondements juridiques d'éventuelles poursuites.

« Dans le mouvement syndical, nous avons pour habitude d'administrer avec rigueur l'argent provenant des cotisations des travailleurs. Aussi, nous n'entreprenons pas de procédures juridiques à la légère », a-t-il commenté.

La CSN réfute donc du même coup toutes les accusations du Comité à l'effet que la centrale aurait failli à son devoir de défense des travailleurs. « Ce sont des allégations injustifiées, inacceptables et non fondées », a déclaré le trésorier. « Depuis la fermeture, nous avons déployé beaucoup d'énergie afin d'améliorer le sort des travailleurs », a pour sa part précisé Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie, citant au passage la mise en place d'un comité de reclassement et les démarches pour l'application du programme PATA.

Enfin, les griefs du Comité pourraient sembler-il nuire aux procédures en cours visant à permettre aux travailleurs de récupérer les surplus de leur régime de retraite.

« Une rencontre avec l'employeur était prévue il y a quelques mois mais elle a été annulée suite aux démarches entreprises par le Comité », a conclu M. Lampron.

## FÊTES DU 400<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

# Québec versera 2,1 M\$ à la Ville d'ici trois ans

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

■ QUÉBEC — On ignore si les fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec seront de fêtes « modestes » mais leur seule planification, huit ans avant, nécessitent déjà un déboursé annuel de 700 000 \$, soit 2,1 millions \$ en trois ans par le gouvernement québécois.

C'est le ministre responsable de la région, Paul Bégin, qui a fait l'annonce des subventions. Il était accompagné à l'hôtel de ville de Québec du premier ministre Lucien Bouchard lui-même.

« Le montant servira à la location de bureaux et à l'embauche de quatre ou cinq permanents. Ça ne servira pas comme tel aux dépenses pour organiser les fêtes », affirme le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, ajoutant que l'organisation d'événements en 2007 et 2008 n'exigera pas nécessairement un déboursé du gouvernement.

Et pour être sûr que les fonds seront bien utilisés, il y aura un comité de suivi. Comme pour Québec 2002. « En s'y prenant tôt, beaucoup d'événements vont s'inscrire dans du développement durable, comme la dépollution de la rivière Saint-Charles », explique le maire, son objectif pour 2008.

Lucien Bouchard rappelle l'importance historique de Québec. Le sort du continent s'y est joué, a-t-il dit. « Imaginons que Samuel de Champlain débarque aujourd'hui à Québec. Il verrait avec étonnement tout le chemin parcouru. Il faut réaliser ce que ça veut dire 400 ans d'existence en Amérique du Nord », dit le premier ministre.

Ces festivités, d'une durée de 30 mois commenceront au printemps 2007 sous le thème de l'été indien. À l'hiver, on y fera l'apologie du froid et de la neige. Les Floralties internationales suivront au printemps. Les festivités culmineront à l'été 2008 avec les Fêtes de la Nouvelle-France. L'automne sera réservé aux peuples anglophones qui ont construit Québec, les Irlandais, les Écossais et les Anglais.

Ce seront les jeunes (Université Laval) qui en feront la clôture au printemps 2009. De nombreux congrès d'importance s'annoncent durant cette période.

Présidée par Roland Arpin du Musée de la Civilisation, la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec compte parmi ses administrateurs Marie-Dominic Labelle, Mario Bédard, Pierre Boucher, Denis Boutin et l'historienne Marianna O'Gallagher. Son secrétaire général est François Grenon. Trois élus de la Ville de Québec sont membres du comité de suivi.

Il s'agit du maire Jean-Paul L'Allier, du maire suppléant Claude Cantin et du chef de l'opposition Gérald Poirier. Les autres membres sont également des professionnels ou personnalités publiques connues dans la région de Québec: Henri Dorion, France Gagnon-Pratte, M<sup>r</sup> Jean Gagnon, Adélaïde Guillemette, Jacques Joli-Cœur, Gilbert Lacasse, Marie Leclerc, Robert LePage, Michel Lessard, Marie Morneau, François Tavenas, Denis Vaugois et le directeur général de la Ville, Serge Viau.

« La fête n'est pas l'affaire d'un petit groupe mais de toute la population », lit-on sur le site [webquebec2008.com](http://webquebec2008.com) que l'on peut consulter sur le site du [journalsoleil.com](http://journalsoleil.com).

Comme si le maire de Québec avait voulu conjurer le sort en devançant les critiques!

## Travaux de 40 millions \$ aux fortifications

### Bouchard veut la réfection des nouvelles casernes avant 2008

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec entend restaurer les nouvelles casernes, reconstruire la porte de la côte du Palais et terminer l'aménagement de l'îlot des Palais d'ici 2008 au coût de 40 millions \$.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre Lucien Bouchard, hier matin, alors qu'il annonçait la participation financière du Québec aux fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec, à l'hôtel de ville.

« C'est une restauration remarquable à plusieurs égards pour son histoire, son architecture. Le gouvernement du Québec a l'intention de s'engager à le faire pour 2008. On a commencé à en parler avec la France, et je vais soulever la question lors de ma visite dans quelques semaines », dit le premier ministre.

M. Bouchard entend soumettre plusieurs projets et il s'attend à la collaboration du gouvernement français.

La reconstruction de deux portes est également prévue, la principale étant celle en bas de la côte du Palais, au nord-ouest de l'Hôtel-Dieu. La seconde, de moindre importance, serait en bas de la côte Sainte-Famille.

« Avec les deux nouvelles portes à reconstruire, ça va donner un mouvement continu (pour les touristes) à côté de l'ancien palais de l'Intendant situé immédiatement en face », ajoute le premier ministre, affirmant vouloir la réfection des nouvelles casernes comme elles l'étaient à l'époque de leur construction sous le régime français.

« Québec sera la plus belle ville en Amérique du

Nord », dit-il, devant un maire de Québec visiblement ravi.

Ces fortifications comptent sept bâtiments d'une longueur totale de 180 mètres (600 pieds), sur deux étages. La Corporation de l'Hôtel-Dieu s'apprête à les céder au gouvernement.

« Ce qu'il reste à faire, c'est décider du programme de restauration et de son usage. Ce fut longtemps utilisé comme stationnement. Auparavant, les casernes ont servi de fonderie, d'arsenal. Les garnisons militaires françaises y logeaient avant la conquête, puis ce furent les troupes anglaises. Les travaux de restauration coûteront au moins 25 millions \$ », explique le directeur général de la Ville de Québec, M. Serge Viau.

La Ville profiterait de la reconstruction de la porte de la côte du Palais, pour réaménager tout ce secteur formé par les rues Saint-Vallier Est, Vaisseaux-du-Roi, Saint-Nicolas ainsi que de la côte Dinan « et faire disparaître un peu d'asphalte », dit M. Viau.

L'autre phase du projet consisterait à mettre en valeur tout l'îlot des Palais, un projet de 15 millions \$ environ.

On mettrait en valeur les fouilles archéologiques sur le site du premier palais de l'Intendant, on réaménagerait la cour d'honneur et ses jardins, puis on terminerait la réfection et la reconstruction du Palais de l'Intendant. Ses voûtes servent de centre d'interprétation. Une partie du bâtiment patrimonial sert de dortoir pour les pompiers du poste

Saint-Nicolas. R.F.

Tout le  
secteur  
serait  
réaménagé

## RÉGIE RÉGIONALE

## Les organismes communautaires crient famine

LOUISE LEMIEUX  
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Absurde ! » lance la jeune femme, employée de l'Éclaircie, un organisme communautaire de Sainte-Foy. Absurde, parce que ce matin encore, faute d'argent, Marlène Duchesne devra refuser d'héberger les femmes qui lui demanderont secours.

Comme une centaine de collègues, Marlène Duchesne a déploré devant le conseil d'administration de la Régie régionale, hier soir, le sous-financement chronique dont souffrent les 272 organismes communautaires de la région.

« Le problème fondamental, c'est que le gouvernement privilégie le curatif au détriment du préventif », ajoute Claude Perron, d'Autisme-Québec.

De fait, des 2,7 milliards \$ de surplus accordés à la santé dans le budget dévoilé par Bernard Landry cette semaine, aucun sou n'est prévu pour les organismes communautaires.

« C'est pas qu'on ne veut pas, mais de l'argent, nous n'en avons pas. Notre marge de manœuvre est très, très restreinte », a répliqué, impuissant, le président du c.a., Jean-Marie Bouchard.

De son côté, le porte-parole des travailleurs syndiqués des CHSLD, Guy Renaud, n'était pas très heureux lui non plus des quelques miettes des 2,7 milliards \$ qui sont tombées dans son établissement.

« Avec 5 millions \$ de plus dans la région pour les personnes âgées, on va pouvoir engager un travailleur et quart par centre ». Pourtant, le manque de personnel est tel dans les centres d'hébergement pour personnes âgées (CHSLD) qu'un préposé à lui seul est responsable du bain de 18 patients. « C'est presque de l'abus », déplore-t-il.

## RENVOI AU MINISTRE

Faute de pouvoir absorber les 3,4 millions \$ supplémentaires que coûtera la construction du centre de recherche clinique en oncologie (CRCEO) de l'Hôtel-Dieu de Québec, la Régie régionale a renvoyé le projet au ministre. Le CRCEO doit être construit au-dessus du stationnement de l'Hôtel-Dieu, et recevra quelque 50 000 patients cancéreux pour des soins ambulatoires.

Par contre, le c.a. a approuvé l'aménagement du pavillon Marguerite d'Youville au coût de 530 000 \$ pour abriter le plus tôt possible les services de maintien à domicile du CLSC Sainte-Foy-Sillery-Laurentien.

Ce pavillon abritera plus tard les bureaux du CLSC, l'administration et l'hôtellerie de l'hôpital Laval.

Le centre d'hébergement pour personnes âgées (132 lits) que l'on devait y construire, sera localisé ailleurs.

Finalement, deux autres personnes se sont jointes au c.a. de la Régie régionale, pour remplacer deux démissionnaires : MM. René Boisvert du Centre jeunesse et André Filteau, maire de Saint-Casimir de Portneuf.

## DAVIE

## La relance toujours dans l'air

PIERRE PELCHAT  
Le Soleil

■ LÉVIS — Les échanges se poursuivent toujours en vue de conclure une entente entre les entreprises américaines Syntek et Transnational Capital Ventures et un partenaire québécois pour relancer les Industries Davie.

Le porte-parole de Davie 2000, Richard Thibault, a indiqué, hier, qu'il était toujours possible que le promoteur et homme d'affaires Clermont Levasseur soit partie prenante du consortium, tout en n'écartant pas la possibilité qu'une autre entreprise se joigne à Syntek et à la société d'investissement Transnational Capital Ventures. Comme dans plusieurs négociations, aucune échéance n'a été avancée.

Le Fondation de la CSN ainsi que le syndicat des travailleurs ont également démontré un intérêt pour investir dans l'entreprise ces derniers temps. Le syndicat verrait de bon œil l'arrivée de M. Levasseur à la direction du chantier.

Par ailleurs, le président du consortium et également grand patron de Transnational Capital Ventures, Joseph Eiger, n'a pas attendu qu'un accord soit conclu sur le partage des actions de la compagnie avant de confirmer l'achat du chantier naval, conformément à l'option d'achat qui venait à échéance mercredi.

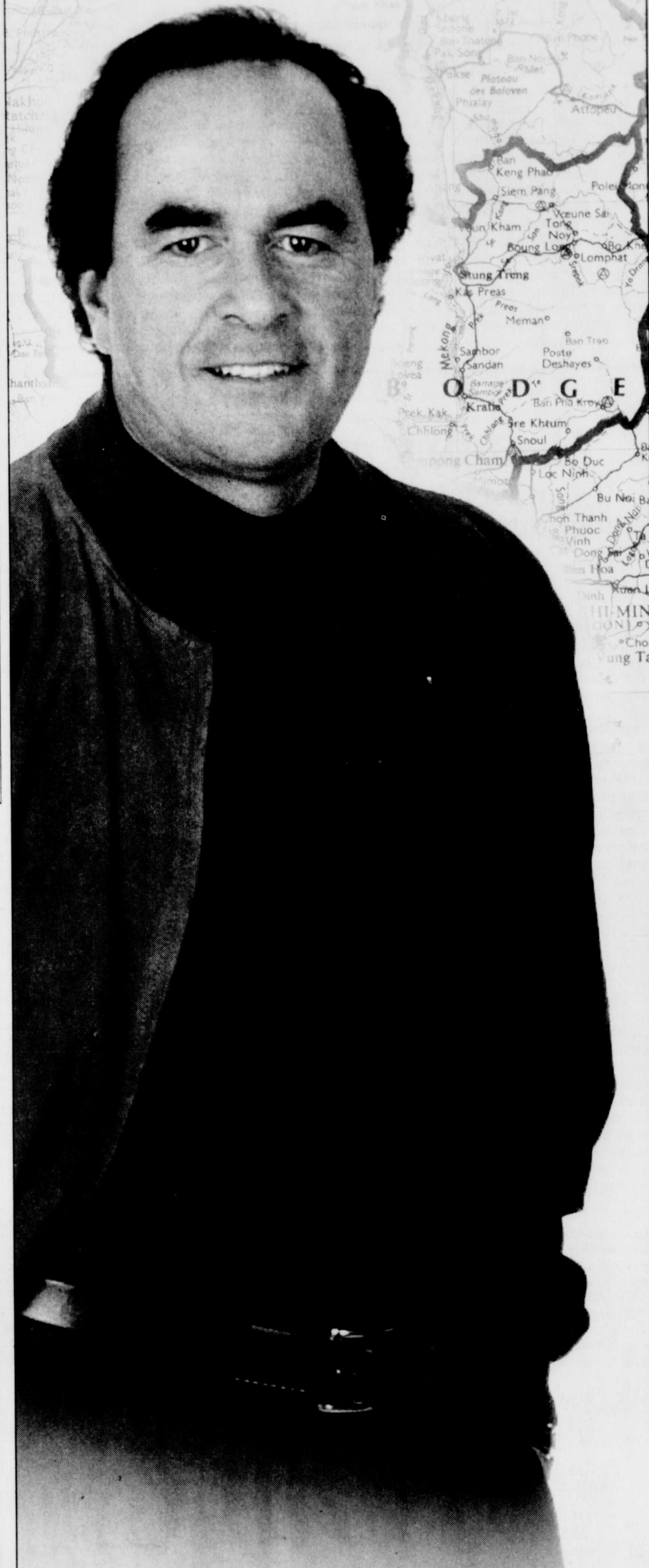
Plus précisément, M. Eiger a annoncé que le processus menant à l'acquisition de Davie avait été enclenché. « Davie 2000 espère progresser rapidement afin de faire avancer certains dossiers importants pour l'entreprise, dont notamment l'obtention de nouveaux contrats pour le chantier maritime », a-t-on ajouté.

Par ailleurs, les démarches en vue de lever les dernières hypothèques sur les Industries Davie se poursuivent également. Le syndicat au dossier, la firme Robitaille, Delisle et Associés, est confiante de régler prochainement l'hypothèque de 96 millions \$ de la London Guarantee qui avait été accordée pour le financement des travaux sur les plates-formes Amethyste.

VINGT-CINQ ANS APRÈS LE GÉNOCIDE...

## À LA RECHERCHE DES KHMERS ROUGES D'HIER DANS LE CAMBODGE D'AUJOURD'HUI.

UN REPORTAGE DE  
JEAN-FRANÇOIS LÉPINE



ZONE LIBRE  
CE SOIR 21h

Réalisation : Pierre Devroede

ICI RADIO-CANADA



**Vous au resto,  
votre fourrure  
chez Laliberté !**

ENTREPOSAGE  
FOURRURES

Concours «La Grande Tournée Gastronomique»

ENTREPOSEZ  
VOTRE FOURRURE  
ET GAGNEZ 8 REPAS  
POUR DEUX PERSONNES

Quatre Tournées Gastronomiques dans huit des meilleures tables de la région de Québec. (Valeur de 800 \$ chacune).

Le Bistango  
Le Café de la Paix  
La Closerie  
Le Continental  
La Fenouillière  
Le Louis Hébert  
Le Saint Amour  
La Tanière

Date: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Rés.: \_\_\_\_\_  
Tél. Bur.: \_\_\_\_\_

Règlements disponibles en magasin. Le concours débute le 1er mars 2000 et se termine le 30 avril 2000. Tirage le 2 mai 2000 à 16h.

**laliberté**

entreposage • nettoyage • remodelage

Le spécialiste de la fourrure à Québec depuis 1867

141, rue Saint-Jacques, Québec, Québec (418) 693-1411

# LE QUÉBEC LE CANADA

PERSONNES ÂGÉES EN INSTITUTIONS

## « Abandonnées et martyrisées »

Jacoby réclame une enquête de la Commission des droits

PIERRE APRIL  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Les personnes âgées institutionnalisées sont en train de devenir des victimes de plus en plus abandonnées, marginalisées et carrément martyrisées, estime le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

Dans un rapport rendu public, hier, à l'occasion de la consultation publique sur le traitement réservé aux aînés en perte d'autonomie et placés en foyers d'accueil, M. Jacoby fait état d'une exploitation éhontée des personnes âgées, parle d'abus de pouvoir, de violence physique et réclame une enquête exhaustive et immédiate de la Commission des droits de la personne.

« Il y a atteinte aux droits fondamentaux des personnes hébergées, a précisé M. Jacoby, et c'est pourquoi je demande une enquête. »

Les agressions verbales ou physiques sont devenues monnaie courante, raconte le document. « L'abus peut aussi prendre des formes moins précises, mais tout aussi cruelles pour la personne qui la subit, peut-on lire.

« Si, moins lucide, elle (la personne) proteste, pleure ou crie, les tensions peuvent sûrement augmenter de plusieurs degrés et transformer un profond malaise institutionnel en abus individualisé. »

Dans son rapport, le Protecteur déplore que les personnes âgées sont de

plus en plus victimes de violence verbale, « de brusqueries, de bras serrés, de la débarbouillette froide, de remarques désobligeantes ou culpabilisantes, de propos ironiques et d'omissions ».

M. Jacoby a souligné que la clandestinité dans le marché des résidences privées d'hébergement est devenue de plus en plus inquiétante. Selon lui, les personnes hébergées « sont placées dans des conditions qui les rendent encore plus vulnérables à l'exploitation ».

Une large part de la responsabilité de cette situation revient, selon lui, au ministère de la Santé et des Services sociaux qui a coupé, par exemple, dans les budgets alloués aux aînés pour accélérer l'atteinte du déficit zéro et qui a laissé en plan le développement des soins à domicile.

« Les interventions de l'État, a noté M. Jacoby, peuvent aussi être des facteurs de risque compromettant la santé et la sécurité des personnes âgées. Les compressions budgétaires, par exemple, n'ont pas permis le développement des soins à domicile au même rythme que le virage ambulatoire. »

Le Protecteur du citoyen a rappelé, entre autres, que l'adoption du régime d'assurance-médicaments a sérieusement entamé les capacités financières des personnes âgées les plus démunies.

L'analyse présentée par M. Jacoby fait aussi état du désarroi des personnes âgées qu'on a placées devant « le développement fulgurant des technologies » qui ne tient aucunement compte de leurs besoins particuliers.

« Cette négation de leur condition, a-t-il ajouté, a pour effet de les exclure prématurément de la gestion quotidienne de leurs biens et de leur implication dans les différentes sphères d'activités. »

### RECOMMANDATIONS

Parmi ses 23 recommandations, M. Jacoby précise que l'État doit intervenir pour que les codes d'éthique qui guident les employés des établissements soient renforcés jusqu'à prévoir de sérieuses sanctions en cas de contravention. Il souhaite aussi que les municipalités, les services de sécurité publique et le gouvernement s'unissent pour mettre sur pied des programmes de surveillance.

« Contrer l'exploitation des personnes âgées, conclut le rapport, ne pourra se faire sans diminuer les facteurs de risque. »

Le ministère de la Santé responsable dans une large part

### LOI 101

## Landry montre les dents

Il veut étendre aux cégeps l'obligation qu'ont les immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

QUÉBEC — Bernard Landry se montre favorable au renforcement de la loi 101 pour étendre aux cégeps l'obligation faite aux immigrants d'envoyer leurs enfants dans des établissements d'enseignement francophones. Mais il exclut tout changement aux dispositions relatives à l'affichage.

Le ministre le plus influent du cabinet de Lucien Bouchard a fourni ces indications au SOLEIL, à la veille pratiquement de la fin des congrès régionaux du Parti Québécois (PQ) en vue de doter cette formation politique d'un nouveau programme, en mai.

La question linguistique occupe toujours une large place dans les débats des partisans péquistes. Les militants de quatre régions ont voté pour abolir la loi 86, qui traite notamment de l'affichage. En comptant l'aile-jeunesse, ce sont près de 600 délégués au congrès national qui sont acquis à cette revendication. Ils sont encore loin d'avoir la majorité des 1800 délégués, dont plusieurs ont battu une résolution, en ce sens, à leur réunion régionale.

En outre, des péquistes du très combatif secteur de Montréal-Centre ont préconisé la ligne dure dans un autre domaine. Dimanche, ils ont proposé que les fils d'immigrants fréquentent obligatoirement des cégeps francophones, comme c'est le cas au primaire et au secondaire.

En entrevue, M. Landry s'est montré ouvert à cette dernière idée. Il a laissé entendre qu'elle devrait cependant faire l'objet de discussions lors des éventuels États généraux sur la langue, plutôt que de décisions prises par des militants.

« Mon idée n'est pas faite, a-t-il exprimé. Mais les arguments (en faveur du renforcement) sont impressionnants. Le collège est une étape très importante dans la vie d'une personne, de même que l'université.

« Comment se fait-il que ce n'est encore qu'une minorité

d'allophones qui va au cégep francophone, après 25 ans de loi 101, alors qu'il est évident que le français doit être au Québec ce que l'espagnol est à l'Argentine? a martelé, en substance M. Landry. C'est préoccupant. »

Le ministre a insisté pour dire que ce qui a été imposé au primaire et au secondaire « s'est avéré un grand succès. Cela ne s'est pas reflété sur le collégial où ça s'est détérioré. "Ils" vont moins au collégial qu'avant. Doit-on aller à une étape au-delà? Je ne suis pas fixé, a-t-il répété. Mais l'argumentation d'un gars comme Yves Michaud (un des fondateurs du PQ), par exemple, n'est pas absurde. »

Par contre, le député-ministre de Verchères n'a pas caché ses réticences à s'attaquer à la loi 86. « La question de l'affichage, mon impression c'est que c'est le statu quo à Montréal. »

« Je vais à Côte-des-Neiges, un quartier multiculturel, sur l'île de Montréal. L'affichage est aussi français à Côte-des-Neiges qu'il est hébreu à Jérusalem, a illustré le ministre des Finances. Ça veut dire que des messages ont passé. Pourquoi aller faire des batailles quand ce n'est pas nécessaire? »

Cette question délicate avait provoqué une fronde contre Lucien Bouchard, à son arrivée à la tête du PQ, en 1996. M. Landry s'est hasardé à prédire que le congrès du mois de mai devrait se passer sans trop de houle. « Ça va discuter ferme. Mais ça va aller. On a déjà eu des drames pas mal plus graves que ça au PQ depuis que René Lévesque l'a fondé, a philosophé M. Landry. Il y a du compromis dans l'air. »

En fait, le ministre a laissé entendre qu'il ne s'attend pas à ce que les militants bousculent le gouvernement et son chef dans la marche vers la souveraineté — et vers la tenue d'un nouveau référendum. Il a admis qu'une éventuelle réélection peut dépendre de la capacité gouvernementale à convaincre la base militante de ne pas être trop pressée.

« Je pense que le parti peut s'en convaincre, a-t-il indiqué, avant de conclure que « personne ne va tasser le gouvernement. »



Bernard Landry se montre réticent à toucher à la langue d'affichage.

- Nous ne vous barcelons pas au téléphone.  
- Nous ne faisons pas de vente à pression.  
- Nous ne dénigrons pas les vêtements achetés ailleurs.  
- Nous veillons au mieux de vos intérêts.

**BASLER**  
HORS BARCELON

Aussi, Aquascutum en exclusivité à Québec

Boutique  
**Danielle Morali**  
Place Ste-Foy  
656-9141

30 ans d'expérience, 92 boutiques en mode, 200 tuniques à votre service

Venez apprécier la fraîcheur du printemps

**MORALI SPORT**  
Place Ste-Foy 653-4742

COLORIS:  
Bleu pâle  
Bleu pervenche  
Vert céleri  
Indigo

Collection printemps-été 2000

**RODIER**

Place Ste-Foy 656-4350  
Propriétaire: Danielle Morali  
128 boutiques, les fabricants de mode au monde

HÔPITAUX

# Bouchard veut une loi « intelligente »

PIERRE APRIL  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Pendant que le chef libéral Jean Charest s'inquiète d'un projet de loi sur l'équilibre budgétaire dans les établissements de santé, le premier ministre Lucien Bouchard parle de la nécessité d'adopter « une loi intelligente » qui tiendra compte des particularités « dans lesquelles la gestion hospitalière s'effectue ».

« On sait bien que la santé est un domaine, a-t-il affirmé, dont les besoins sont presque inépuisables. Mais il faut un encadrement budgétaire. Il faut qu'il soit bien pourvu. »

« Nous pensons que la société québécoise fait un effort extrêmement considérable dans l'allocation des fonds dont seront pourvus les établissements au cours de l'année qui vient », a ajouté le premier ministre.

M. Bouchard estime que la période de restriction que nous venons de traverser dans la santé au Québec impose, dans le respect des contribuables, un plus grand contrôle des dépenses en santé.

« Nous avons dû, au cours des quatre ou cinq dernières années, passer à travers du désert, a-t-il dit. Toute une société s'est mobilisée pour remonter à la surface. Grâce à ces années d'efforts extraordinaires on peut, depuis mardi, bénéficier d'un budget sans précédent. »

Le premier ministre a parlé des facteurs structurels qui sont souvent à l'origine de l'augmentation des besoins et des coûts dans la santé. Il a appuyé la proposition faite par la ministre de la Santé et des Services sociaux Pauline Marois, qui prévoit

l'adoption d'un projet de loi réaffirmant la nécessité d'améliorer la gestion des fonds publics.

« Je ne veux pas dire que l'argent a été mal dépensé, a-t-il soutenu, mais il est certain que nous avons besoin de resserrer la gestion pour l'améliorer et la rationaliser. C'est une démarche qui est générale et le Québec n'y échappera pas. »

Hier, la présidente de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, Diane Vallières, a appuyé le principe d'un tel projet de loi d'autant plus que les déficits de gestion de certains établissements ont été effacés et qu'une somme de 400 millions \$ a été injectée dans le rehaussement des bases budgétaires.

« On a donc ainsi les conditions de base pour avoir une loi antidéficit et pour être en mesure de la respecter, a-t-elle dit. Cela nous permettra d'agir plus efficacement dans l'ensemble du réseau, dans un esprit de collaboration et cela nous donnera une façon de faire qui deviendra une alternative à la mise en tutelle. »

Un tel projet de loi, selon M<sup>me</sup> Vallières, permettra aux administrateurs des établissements de rencontrer leurs objectifs et ceux de la ministre.

Le second projet de loi prévu dans le plan de la ministre Marois fait état d'une révision en profondeur des structures qui pourrait aller jusqu'à remettre en cause l'existence, dans leur forme actuelle, des régies régionales.

Cette perspective n'inquiète pas la présidente de la Conférence. « On est tout à fait d'accord, a-t-elle dit, avec les orientations de la ministre dans ce débat-là puisqu'il nous apparaît judicieux, après huit ans de fonctionnement, de revoir les façons de faire, en fonction d'une plus grande imputabilité et d'une ligne d'autorité plus claire rattachées à un partage des responsabilités. »

**« Je ne veux pas dire que l'argent a été mal dépensé, mais nous avons besoin de resserrer la gestion pour l'améliorer »** — Lucien Bouchard

EN BREF  
Les régies régionales veulent un vrai programme de santé

La Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux demande au gouvernement de revoir l'actuel régime d'assurance-médicaments, de rendre plus équitable le partage des mauvais risques et de l'intégrer au système de santé. Dans son mémoire présenté, hier, à la Commission parlementaire des affaires sociales chargée de revoir le régime général d'assurance-médicaments, la présidente de la Conférence, M<sup>me</sup> Diane Vallières, estime « que la révision du régime ne dit pas se limiter à un débat d'assurance, mais plutôt porter sur les objectifs visés en matière d'amélioration de la santé ». « Ce qui nous paraît important, a-t-elle affirmé au cours d'un point de presse, c'est de revoir le régime de façon plus novatrice. Il faut aussi traiter du partage des risques, a ajouté M<sup>me</sup> Vallières. Il ne faut pas que le régime public se retrouve seul à assumer les risques les plus dispendieux. Nous, on croit qu'il y a iniquité et on suggère de faire partager les risques par tout le monde d'une façon appropriée selon la capacité de payer des citoyens. » La Conférence des régies régionales, en contrepartie, propose la gratuité pour les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. « Il faudra évidemment revoir, a conclu M<sup>me</sup> Vallières, et recalculer la contribution de chacun des citoyens à partir de la reformulation du régime. » (PC)

Les ministres de la Santé se réuniront à Montréal

Les ministres de la Santé des provinces se réuniront à Montréal le 24 mars prochain afin de préparer la rencontre qu'ils auront les 30 et 31 mars suivants avec leur homologue fédéral, Allan Rock. Président de la Conférence des premiers ministres des provinces, le premier ministre Lucien Bouchard a fait savoir hier que cette réunion ministérielle vise à « partager nos constats quant aux difficultés auxquelles fait face notre système de santé ». Dans une lettre en date du 15 mars et adressée à ses homologues provinciaux, M. Bouchard précise que les ministres provinciaux de la Santé auront le mandat de « développer une compréhension commune des problèmes du système de santé et de prendre connaissance des intentions fédérales en ce domaine. Suivra une première conférence téléphonique des premiers ministres le ou vers le 27 mars dans le but de préparer la rencontre fédérale provinciale des ministres de la Santé, prévue les 30 et 31 mars. Les premiers ministres auront une seconde conférence téléphonique après cette rencontre « afin de discuter des prochaines étapes visant à préserver et maintenir notre système de santé ». Dans sa missive, M. Bouchard rappelle que les provinces pressent Ottawa de rehausser immédiatement de 4,2 milliards \$ sa contribution annuelle au Transfert social canadien pour la santé et les programmes sociaux et d'indexer celui-ci pour qu'il « évolue au rythme des facteurs sociaux et économiques qui ont un impact sur la pérennité du système ». (PC)

SANTÉ

# Landry espère fixer un plafond aux dépenses

MARIE TISON  
Presse canadienne

MONTREAL — Le gouvernement québécois devra fixer un plafond aux dépenses dans le domaine de la santé, soit un certain pourcentage du produit national brut, et s'en tenir à ça.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre des Finances Bernard Landry à l'occasion d'un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

« Jean Rochon dit que les sociétés sérieuses devront décider de la portion du PNB consacrée à la santé et gérer à l'intérieur de ça, a-t-il déclaré. Je pense que nous devons en venir là et que toutes les sociétés devront en venir là. »

M. Landry a souligné que M. Rochon était un expert sur la question, ayant acquis des notions pratiques à l'occasion de son séjour à l'Organisation mondiale de la santé et ayant connu une « maudite ride pratique » en tant que ministre de la Santé.

« Comme les besoins sont en croissance exponentielle et que la population vieillit et va continuer à vieillir, il faut que les pays, lucidement, disent : nous allons mettre tel pourcentage de notre PNB et nous allons nous en tenir à ça », a déclaré le ministre des Finances.

Il a réitéré que la santé n'était pas qu'une question d'argent, mais aussi une question de gestion.

Interrogé par les journalistes à l'issue du déjeuner-conférence, M. Landry a déclaré que le Québec devra essayer de se fixer un tel plafond.

« Il y a un bon débat qui s'amorce, si la stridence peut cesser, si ça peut cesser d'être une tragédie à la moindre chose qui se passe en médecine, si le niveau des cris peut baisser pour qu'on discute et qu'on regarde les choses en face », a-t-il indiqué.

Dans son discours, le ministre a fait valoir, avec un peu d'humour, que le Québec devra faire face à un « puissant casse-tête ».

« Malgré les progrès extraordinaires de la médecine, le taux de mortalité de l'espèce humaine est toujours de 100 %, sauf que l'événement survient plus tard, ce qui fait que notre système est sous tension et il sera encore pendant longtemps, a-t-il déclaré. Il faudra être de plus en plus ingénieux et de plus en plus inventif pour garder les soins de santé au plus haut niveau. »

Le ministre Landry a affirmé qu'il ne s'agissait surtout pas de remettre en question l'universalité des soins de santé.

« Le seul principe sacré pour nous, c'est l'accessibilité, a-t-il déclaré. Les modalités peuvent être à discuter. »

**Une maudite « ride » pratique pour Jean Rochon**

**OPTION SUBARU**  
2505, Henri-Bourassa  
Québec (418) 648-9518

**VACHON SUBARU**  
1093, boul. Vachon Nord  
Sainte-Marie de Beauce  
(418) 387-7510

**ACADIA SUBARU**  
boul. de la Capitale  
sortie Pierre-Bertrand  
Québec (418) 681-6000

**LÉVIS SUBARU**  
4980, boul. de la Rive-Sud  
Lévis (418) 833-1960

# La Traction à son meilleur!



**OUTBACK**  
AUTOMATIQUE  
La Subaru Outback a reçu la première position dans la catégorie meilleure famille hybride dans le « Guide de l'Auto 2000 », « World of Wheels » et « Le Monde de l'Auto » lui ont décerné le titre « Choix de l'Éditeur », l'ayant préférée comme la meilleure famille pour une deuxième année consécutive.

**399\$** /MOIS  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



**LEGACY BRIGHTON**  
MANUELLE  
Pour une deuxième année consécutive, la Legacy familiale s'est méritée le titre « Choix de l'Éditeur » de « World of Wheels » et « Le Monde de l'Auto ». Elle a également été reconnue comme la meilleure de sa catégorie à l'émission « Motoring 2000 » diffusée à l'antenne de TSN.

**23 595\$**



**L'attraction du mois!**  
**LEGACY L**  
AUTOMATIQUE  
**339\$** /MOIS\*\*  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS  
TRACTION INTÉGRALE

La Subaru Legacy a été classée « Voiture de l'année » à 5 reprises par « l'Association des journalistes automobile du Canada », un record dans l'histoire de l'automobile.

- 4 portes
- Climatiseur
- Sièges avant chauffants
- Régulateur de vitesse
- Freins ABS
- Et beaucoup plus...



**FORESTER S**  
LIMITÉE  
MANUELLE  
Meilleurs résultats dans sa catégorie dans le « Guide de l'Auto 2000 », par Jacques Duval et Denis Duquet. Meilleurs résultats dans sa catégorie aux essais de collision (modèle 1999). L'Insurance Institute for Highway Safety a publié les résultats du rigoureux test de collision frontale asymétrique, à 65 km/h (juillet 1999), où elle a reçu la cote A+.

**379\$** /MOIS  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



**IMPREZA**  
COUPÉ RS  
MANUELLE  
Championne trois années consécutives (1995-1996-1997) au prestigieux « World Rallye Championship for Manufacturers ». Subaru Canada est fière d'annoncer qu'elle est commanditaire officiel du « Championnat canadien des rallyes Subaru 2000 ».

**26 695\$**



La traction intégrale

www.subaru.ca



La voiture qui impressionne ceux que la voiture n'impressionne plus.

\* Prix détaillés suggérés du fabricant. Transport et préparation en sus. Impreza RS (IMP-2DRS4XS-TD) et Legacy Brighton (SW4XS-PA) \*\* Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Legacy L (4DL-4X4EAT-RA), Forester S (FOR-SWS4XS-0L) et Outback familiale (SWOB4X4EAT-RA) versement initial de 3295 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année. 8 c du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire. L'offre se termine le 31 mars 2000.



# Un plus pour tous

« Donner plus, en toute équité, parce que nous reconnaissons les efforts des Québécoises et des Québécois qui ont soutenu leur gouvernement avec confiance et détermination au cours des dernières années, dans le but de redresser les finances publiques et de fonder l'avenir sur des bases solides. C'est le juste retour des choses. »

## Santé

### Une injection massive :

2,7 milliards de dollars pour défrayer les coûts accrus des services existants, les améliorer et acheter de nouveaux équipements.

## Réduction des impôts

### Des bénéfices immédiats pour tous les contribuables :

4,5 milliards de dollars dont 1 milliard de dollars dès cette année. Des réductions d'impôt qui favorisent plus particulièrement les familles et la classe moyenne.

## Éducation et jeunesse

### Des appuis solides pour les jeunes :

Plus de 1 milliard de dollars pour favoriser une éducation de qualité, l'excellence et la création d'emplois afin d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir prometteuses.

## Économie et société

### Une économie moderne branchée sur l'emploi :

675 millions de dollars pour le développement des entreprises, l'économie régionale, la création d'emplois, le branchement des familles à Internet et celui des PME au commerce électronique.

## Budget 2000-2001

Le juste retour des choses

Québec 

Pour obtenir plus de détails sur le Budget 2000-2001 du Québec, procurez-vous le dépliant dans la plupart des institutions financières ou contactez Communication-Québec au 1 800 363-1363. Visitez le site Internet : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

## Duceppe: « Une arme qui se retournera contre les fédéralistes »

OTTAWA (PC) — La loi « sur la clarté » nuira aux fédéralistes en cas de référendum au Québec, a prédit hier le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

« Si jamais un parti s'avisait d'utiliser cette loi durant un référendum québécois, ce sera une arme qui se retournera contre eux », a-t-il déclaré, au lendemain de l'adoption du projet de loi C-20 par une large majorité de députés fédéraux. M. Duceppe s'adressait à près de 800 militants bloquistes, réunis à Ottawa pour un conseil général spécial, afin d'élaborer un plan d'action en riposte à la législation libérale.

Le chef du Bloc a expliqué qu'il était à Ottawa depuis neuf ans et qu'il en avait entendu « des pas très jolies sur le dos du Québec ». Or, si les députés fédéraux observent la loi C-20, « la Chambre des communes discutera pendant 35 heures sur le Québec », a-t-il dit.

« Et quand les Québécois entendront, pendant 35 heures, tout ce qui se dit sur leur pays, cette arme se retournera contre eux (les députés fédéralistes). Ils convaincront plus, par leurs paroles, leurs idées et leur mépris, de Québécois à voter OUI, que de Québécois à voter NON », a-t-il lancé.

Par ailleurs, une coalition regroupant quelque 150 personnes et organisations s'opposant au projet de loi C 20, pour la plupart de l'extérieur du Québec, a offert son appui aux Québécois déçus par la législation, lors d'une conférence de presse. Des représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et du NPD-Québec étaient également présents à la conférence de presse.

## SUBVENTIONS FÉDÉRALES Le Bloc s'en prend au Conseil pour l'unité canadienne

OTTAWA (PC) — Un organisme de promotion de l'unité canadienne aurait mal géré des subventions de plusieurs millions de dollars octroyées par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, a affirmé hier le Bloc québécois, en Chambre des communes.

Selon les députés bloquistes, le ministère aurait versé une somme de 8,4 millions \$ au Conseil pour l'unité canadienne en 1996 afin d'organiser 1500 stages sur deux ans au sein d'entreprises canadiennes. Or, il semble que l'organisme en ait mis sur pied uniquement 453.

Qui plus est, le Bloc a appris que cet organisme avait pu renouveler son contrat avec le ministère l'an dernier. Il devrait ainsi obtenir 9 millions \$, sur trois ans, pour réaliser 1005 nouveaux stages.

« Sur quelle base la décision d'accorder une nouvelle subvention de 9 millions \$ a-t-elle été prise ? » a demandé le bloquiste Pierre de Savoye à la ministre libérale Jane Stewart, qui a esquivé la question.

« Je peux confirmer que le ministère travaille avec le Conseil pour l'unité canadienne pour répondre aux besoins de ce programme particulier », a-t-elle répliqué.

« De ce côté-ci de la Chambre (chez les libéraux), nous pensons qu'il est important d'offrir des chances aux jeunes Canadiens de toutes les régions de ce pays pour voyager dans une autre région et acquérir des connaissances en matière de travail et de voyage », a ajouté la ministre.

Le député bloquiste Louis Plamondon a ensuite mentionné une lettre rédigée par un haut fonctionnaire du ministère de M<sup>me</sup> Stewart, Gordon Bean. Ce dernier aurait dit croire que les « objectifs de participation (en termes de stages offerts par le Conseil) pourraient ne pas être atteints », malgré tout le personnel disponible.

L'une des collègues de M. Plamondon, Caroline Saint-Hilaire, a pour sa part rappelé que le premier ministre avait affirmé qu'en cas de problèmes sérieux, les sommes allouées par le ministère du Développement des ressources humaines seraient remboursées. « Le Conseil pour l'unité canadienne est-il au-dessus des règles, où va-t-il rembourser l'argent ? » a-t-elle demandé en Chambre.

Le Bloc québécois trouve aussi « étrange » le fait que le vice-président du Conseil pour l'unité canadienne soit aussi le vice-président de la firme qui a reçu un contrat du même conseil. La Presse canadienne a tenté en vain de joindre ce vice-président, Rémi Bujold, un ancien ministre libéral.

Le mandat du Conseil pour l'unité canadienne est « d'effectuer des études et des recherches dans le but d'éduquer toute la population, sur l'ensemble des structures du Canada, de ses provinces, et de propager les conclusions et résultats des dites études et recherches au moyen d'assemblées publiques, d'écrits et de tout autre mode de communication ».

### ENTENTE AVEC LES INFIRMIÈRES

#### Un OUI à 89%

Les membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec ont accepté dans une proportion de 89% des voix l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et la FIIQ. Le taux de participation au vote, qui s'est tenu pendant la journée d'hier, a été de 47%. « Les infirmières ont aujourd'hui accepté une entente de principe arrachée de haute lutte et qui a permis d'obtenir des gains significatifs, tant sur le plan normatif que salarial », soutient le communiqué de la FIIQ rendu public hier soir. « Nous avons raison d'être fières de notre lutte, de nos gains et de notre solidarité », affirme la présidente de la FIIQ, Jennie Skene. (PC)

### MÉDECINS OMNIPRATICIENS

#### Petits réseaux plus accessibles

La Fédération des médecins omnipraticiens propose à ses membres de se regrouper en petits réseaux, plus accessibles au public, et envisage une modification du mode de rémunération des médecins. Ces propositions sont soumises pour consultation, par la Fédération, à ses membres omnipraticiens. Avant de devenir une série de propositions formelles, ce « livre blanc » devra être approuvé par les différentes instances de la FMOQ au cours des prochains mois. C'est tout un « repositionnement » des cabinets privés que la fédération propose, à la suite d'une vaste recherche sur la pratique médicale en cabinet privé, effectuée à sa demande par la firme Secor. (PC)

### LOI C-20 « SUR LA CLARTÉ »

## Comparable au rapatriement de 1982, dit Bouchard

### « Une rupture profonde avec le Québec »

MICHEL HÉBERT  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — L'adoption par Ottawa de la loi C-20 sur la clarté du processus référendaire constitue un geste de « rupture profonde » avec le Québec, un geste « irréparable », comparable au rapatriement de la constitution en 1982, déplore le premier ministre Lucien Bouchard.

Même si les Québécois ne semblent pas s'en formaliser présentement, il est convaincu qu'un jour, ils réagiront de façon percutante à cette « attaque » du gouvernement fédéral.

« Il y a des gestes parfois qui n'ont pas une résonance dramatique dans l'instant où ils sont posés, mais ils vont ensuite hanter le paysage politique, l'histoire du Canada et du Québec. »

« Je suis convaincu que ce geste-là est irréparable et qu'Ottawa vient de

poser un geste de rupture profonde, non seulement avec le Québec, mais avec sa grande tradition démocratique », a déclaré M. Bouchard en point de presse, à Québec, hier.

« Je compare cet acte très grave, cette attaque inacceptable et déshonorante contre la démocratie québécoise, à ce qui s'est passé en 1981-1982 », a-t-il ajouté, en se référant évidemment au rapatriement de la constitution ordonné par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau.

L'adoption de la loi C-20 aux Communes, mercredi soir, n'a pas fait réagir la population, mais cela est trompeur, selon M. Bouchard.

« On a entendu des ressorts là qui, le jour où ils vont se détendre, vont provoquer de très graves événements dans le sens de décisions importantes pour le Québec. Ce qu'Ottawa vient de faire est inacceptable, c'est une chose qui n'est pas honorable et qui va stigmatiser

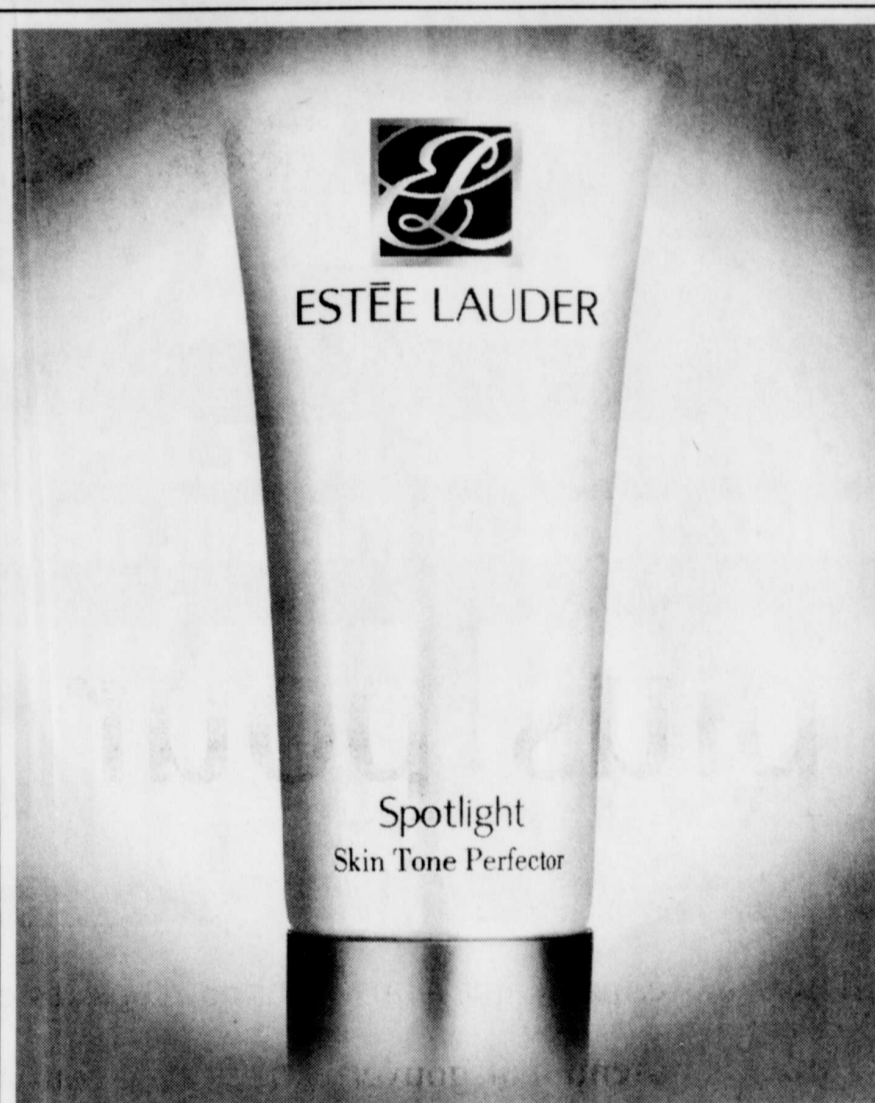
l'avenir politique du Québec et du Canada », a soutenu le premier ministre.

« Les Québécois savent bien que la seule réponse convenable à cela, c'est eux, comme peuple, qui doivent la donner en terme de décision sur leur avenir politique; ils ne jugent pas opportun de prendre cette décision immédiatement, mais il est certain que ce sera un facteur très important dans la prise de cette décision quand le moment arrivera », a-t-il insisté.

À quelques jours de sa visite officielle en France, M. Bouchard ne demandera pas aux autorités françaises de dénoncer cette initiative d'Ottawa, mais « certainement, j'aurai l'occasion de soulever la question au minimum en termes d'information », a-t-il précisé.

En attendant, Québec prépare sa riposte à la loi C-20 et poursuit les consultations publiques sur le projet de loi 99 destiné à réaffirmer les droits fondamentaux des Québécois.

Ottawa vient de poser un geste irréparable



## COUP D'ÉCLAT

### Perfectionneur de teint Estée Lauder Spotlight

Grâce au microprismes présents dans ce voile de lumière, la peau semble plus radieuse et le teint plus uniforme. 50 ml. 40 \$

## LA PRIME DE 7 PIÈCES SIGNÉE ESTÉE LAUDER

En exclusivité à la Baie!

Chérie sera cette prime puisqu'elle contient 7 perles indispensables. Vous l'obtiendrez à l'achat de 26 \$ ou plus de produits Estée Lauder.

1. Hydratant *DayWear* en crème ou en lotion, à FPS 15 (format-prime de luxe)
2. Fard à joues *All Day*
3. Rouge à lèvres *Futurist* de format courant
4. Pain nettoyant *Perfectly Clean* (selon votre type de peau)
5. Crayon définition des lèvres
6. Tonique purifiant *Clean Finish* (selon votre type de peau)
7. Minisac à cosmétiques

En vigueur jusqu'au dimanche 26 mars. Produits de beauté, div. 09. Une prime par personne, tant qu'il y en aura.



la Baie

**MANIFESTATION  
VIOLENTE À MONTRÉAL**  
**Trois jeunes  
doivent demeurer  
en prison**

**D**ix jeunes ont comparu hier en cour municipale et ont été accusés d'avoir participé à une émeute et, dans la plupart des cas, d'avoir causé des méfaits lors de la manifestation tenue mercredi soir au centre-ville. Le juge Pierre Gaston a accepté de libérer sept d'entre eux, à certaines conditions. Trois autres devront patienter en prison d'ici à ce que la

cour décide s'ils doivent ou non être remis en liberté. À deux exceptions près, ils habitent Montréal. Une dizaine de jeunes qui faisaient partie des 112 arrêtés la veille et qui avaient été libérés sous promesse de comparaître dans quelques mois ont tenu à faire le pied de grue pour connaître la tournure des événements des dix qui avaient passé la nuit en détention. Parmi eux, se trou-

vaient deux jeunes de Québec, l'un de l'Université Laval et l'autre d'un cégep. Ils étaient venus à Montréal, à bord d'autobus nolisés, pour participer à la manifestation qui se voulait contre la brutalité policière. L'un d'entre eux, Philippe Caron-Boutin, est étudiant en littérature. Il devra revenir à Montréal la semaine prochaine pour la prise de ses empreintes digitales et de sa photo.

La manifestation, qui a tourné à la violence et occasionné des dommages à trois MacDonald, à la devanture d'une banque, d'une station de police et de la station de métro Berri-UQAM, à cinq véhicules automobiles avait été organisée dans le cadre de la Journée internationale contre la violence policière par le groupe Citoyens et citoyennes opposés à la brutalité policière (COBP). (PC)

**Voici le moment tant attendu!**



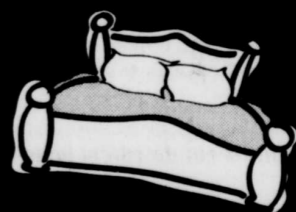
**«LA RELÂCHE»**

**C'est un MIRACLE** MD

**Choisissez tout ce dont vous avez besoin pour votre foyer  
et demandez-nous comment ne rien payer...**



**ABSOLUMENT**



**AUCUN ACOMPTÉ!**

**Pas d'acompte!\***

**Pas même les taxes! Pas de paiement mensuel!**

**Demandez-nous comment ne rien payer pour**

**UN AN!\***

**SE TERMINE DIMANCHE**



LA SEULE CHAÎNE DE  
**SUPERMAGASINS**  
DE MEUBLES AU PAYS



**VANIER**  
100, rue CHABOT  
à proximité des Halles  
Fleur de Lys  
QUÉBEC  
683-9600



**SAINTE-FOY**  
Place de la Cité  
étage rez-de-chaussée  
2600, boul. Laurier  
SAINTE-FOY  
657-6902

**OUVERT  
LE  
DIMANCHE  
DE  
MIDI À 17h**

\*S.A.C. Le solde incluant les taxes applicables et tous frais additionnels est dû dans un an à partir de la date d'achat. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises, emporoz, ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.